IEP de Toulouse

Mutation, organisation et influence des lobbies religieux et laïques à Bruxelles depuis l'élargissement de l'Union européenne et l'adoption du traité de Lisbonne

Mémoire de recherche présenté par M. Mickaël ANTOINE

Directeur du mémoire : M. Jean Michel Ducomte

Année 2010-2011

IEP de Toulouse

Mutation, organisation et influence des lobbies religieux et laïques à Bruxelles depuis l'élargissement de l'Union européenne et l'adoption du traité de Lisbonne

Mémoire de recherche présenté par M. Mickaël ANTOINE

Directeur du mémoire : M. Jean Michel Ducomte

Année 2010-2011

REMERCIEMENTS

Je remercie tout particulièrement Jean Michel Ducomte pour avoir accepté de diriger ce mémoire de recherche. Je remercie également toutes les personnes qui ont accepté de prendre le temps de répondre à mes questions.

AVERTISSEMENT

L’IEP de Toulouse n’entend donner aucune approbation, ni improbation dans les mémoires de recherche. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

ABREVIATIONS

CAL	Centre d'Action Laïque de Bruxelles
CEC/KEK	Conference of European Churches (Conférence des Eglises européennes)
COMECE	Commission des épiscopats de la Communauté européenne
FHE	Fédération humaniste européenne
GODF	Grand Orient de France
PECO	Pays de l'Europe centrale et orientale
PPE	Parti populaire européen
PSE	Parti socialiste européen
TCE	Traité établissant une Constitution pour l'Europe
UE	Union européenne

SOMMAIRE

Introduction……8

Première partie – Le poids historique des relations entre le religieux et le politique au sein des pays de l'Europe centrale et orientale et le fonctionnement des principaux lobbies religieux à Bruxelles……...16

Deuxième partie – Un dialogue organisé au niveau européen et institutionnalisé par le traité de Lisbonne……...29

Troisième partie – La mutation des stratégies de lobbying depuis l'adoption du traité de Lisbonne…….……...46

Conclusion……59

Annexes…….61

Bibliographie…….94

Table des matières…….97

INTRODUCTION

La question de l'influence des Eglises, des mouvements religieux, humanistes et laïques à Bruxelles est rarement évoquée par les médias nationaux. Pourtant, ces organisations sont actives et élaborent des stratégies qui se sont considérablement développées au gré de l'accroissement des compétences de l'Union européenne (UE). La question de l'influence réelle ou supposée de ces organisations sur les institutions est cruciale au regard des traditions et des différents modèles qui régissent les relations entre les Eglises, les mouvements religieux et les Etats européens. La pratique du pouvoir au niveau européen amène ces acteurs à se positionner par rapport à l'agenda politique notamment en termes de lobbying et d'influence.

A ce titre, rarement les débats concernant un traité européen auront autant mobilisé les organisations de la société civile que ceux ayant mené à la signature du traité établissant une Constitution pour l'Europe (TCE), le 29 octobre 2004. En effet, les travaux de la Convention européenne, en 2002 et 2003 furent l'objet d'un intense lobbying de la part d'organisations et d'institutions religieuses mais aussi de la part des mouvements laïques et humanistes européens. L'enjeu était à la hauteur du défi auquel devait faire face l'UE dans la décennie à venir, à savoir accueillir de nouveaux Etats membres issus de la chute des régimes communistes et adapter le fonctionnement de l'UE à cet élargissement. Très vite, les questions institutionnelles ont laissé la place à des questions beaucoup plus épineuses concernant l'identité de l'Europe, après plus d'un demi-siècle de séparation du continent. Il s'agissait pour la Convention d'élaborer un compromis permettant de donner corps à une Europe réunifiée en reflétant les valeurs communes à tous ses membres. Ces débats auront permis de faire émerger plusieurs tendances en Europe : certains pays où l'influence et la tradition religieuse est grande comme l'Italie, l'Espagne mais aussi l'Allemagne ont fortement milité afin que le préambule mentionne l'héritage religieux de l'Europe, notamment l'héritage chrétien. La Pologne souhaitait que la Constitution européenne face référence à Dieu, à l'image de sa propre constitution. D'autres pays, notamment la France et la Belgique s'y opposaient en vertu du principe de laïcité régissant les rapports entre Eglises et Etat dans leurs pays respectifs. Les « non » français et néerlandais aux référendums visant à ratifier le TCE témoignent aussi, dans une relative mesure, de la mobilisation de certains lobbies contre un projet de traité jugé attentatoire à la laïcité.

Dans la perspective de mon stage de cinquième année au sein d'un lobby institutionnel régional, la représentation Midi-Pyrénées à Bruxelles, j'ai donc voulu analyser la mise en

place, l'influence et les rapports de force construits par ces lobbies spécifiques dans leurs relations avec l'UE, notamment depuis l'élargissement de l'Union européenne en 2004 et l'adoption du traité de Lisbonne. En effet, ce dernier traité, adopté en 2009, reprend l'essentiel des dispositions du TCE notamment en matière de relation avec les organisations confessionnelles et non confessionnelles. Ainsi, la déclaration 11 du traité d'Amsterdam stipulant que « l'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communauté religieuses dans les Etats membres »[1] est intégrée au premier paragraphe de l'article 17 du traité de Lisbonne actuellement en vigueur. Le deuxième paragraphe applique ces mêmes conditions statutaires aux organisations non confessionnelles. Enfin, le dernier paragraphe est celui qui a le plus rencontré d'opposition de la part des mouvements laïques et humanistes, partisans de la séparation des Eglises et de l'UE. En effet, cet article, ancien article 52 du TCE, établit qu'en vertu de « leur identité et de leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces Eglises et organisations ». Il s'agit donc ici de questionner les conditions d'application et d'interprétation de ces articles à l'aune de la réalité à Bruxelles et des combats pour la séparation des Eglises et de l'Union.

Outre la problématique spécifique aux traités européens, ce sujet s'inscrit aussi dans un contexte international où les rapports entre le religieux et le politique se sont profondément transformés. Les attentats du 11 septembre 2011 et la menace liée au terrorisme islamique ont semblé donner des gages à la théorie du choc des civilisations de Samuel Huntington[2] tout en démentant les thèses de Francis Fukuyama[3] sur la fin de l'histoire, suite à la chute de l'URSS et la « victoire du libéralisme ». Le dialogue religieux est parfois devenu un moyen de préserver la paix et d'éviter les affrontements communautaires dans des sociétés qui sont de plus en plus multiculturelles. Les sociétés occidentales sont aujourd'hui confrontées à la nécessité d'intégrer des populations immigrées de confession musulmane et les différents modèles européens de laïcités sont de plus en plus interrogés sur leur capacité à s'adapter.

Ces questionnements n'ont pas épargné l'Europe, notamment l'Europe de l'Ouest, fortement sécularisée, et certains voient en la vitalité des mouvements religieux, la démonstration d'un phénomène de désécularisation du monde[4] qui viendrait relativiser le désenchantement du monde, selon l'expression de Max Weber et les travaux de Marcel Gauchet[5]. La réalité est aujourd'hui plus complexe et plusieurs phénomènes, dont la

[1] Déclaration n°11 du Traité d'Amsterdam : http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11997D/htm/11997D.html
[2] Samuel Huntington, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, 1997.
[3] Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion, 2009.
[4] Peter Berger, *La désécularisation du monde, un point de vue global*, Paris, Bayard, 2001.
[5] Marcel Gauchet, Le désenchantement du monde, Paris, Gallimard, 1985.

mondialisation, ont bouleversé les anciens cadres établis et les rapports entre les Eglises et les Etats qui sont de plus en plus transnationalisés. Ces relations sont souvent l'occasion d'évoquer la laïcité dont la France et la Belgique constituent pour beaucoup les modèles les plus aboutis. Mais comme l'évoque Jean Baubérot, la laïcité n'est pas que française et chaque pays a développé une certaine forme de laïcité qui lui est propre et qui régule les rapports entre le religieux et le politique. Le vocabulaire employé est donc particulièrement important afin de distinguer les différents modèles et d'en apprécier les nuances. Selon les pays un terme semblable peut ne pas désigner les mêmes processus. C'est particulièrement le cas pour le terme de laïcité. Les pays anglo-saxons utilisent fréquemment le terme de *secularism* qui rappelle le terme français de « sécularisme ». Pourtant, la sécularisation et la laïcisation, ne recoupent pas forcément les mêmes processus. En effet, selon Jean Baubérot, laïcisation et sécularisation interagissent mais sont différenciés[6]. La sécularisation, phénomène discuté et parfois contesté par les sociologues de la religion, peut ainsi être définie comme un processus social et culturel qui conduit à l'affaiblissement progressif de l'influence religieuse. Comme le résume Jean Paul Willaime, « il s'agit du réaménagement social et culturel du religieux et non de sa disparition, un réaménagement affectant son statut tant d'un point de vue institutionnel que culturel »[7].

La laïcité peut, quant à elle, être définie comme un processus politique et juridique aboutissant à l'indépendance du pouvoir politique à tous les niveaux, à l'égard des organisations religieuses. Il est cependant difficile de définir la laïcité tant les réalités et les interprétations diffèrent en fonction des contextes historiques, politiques et culturels. Par exemple, Philippe Grollet, ancien président du Centre d'Action Laïque de Bruxelles (CAL) définit la laïcité comme un modèle où « les convictions relèvent de la sphère privée, en ce sens que les pouvoirs politiques ne peuvent en aucune manière donner à penser qu'ils partageraient, en tant qu'autorité publique, telle ou telle conviction, appartenance ou croyance, ou qu'ils entendraient lui réserver un privilège quelconque ou une obligation particulière »[8]. Plus généralement, Jean Baubérot et Micheline Milot ont dégagé quatre principes dont l'articulation est à la base de la laïcité et qui peuvent ainsi permettre d'apprécier ce concept dans différents pays, au-delà des imprécisions et des connotations du terme lui-même. Deux principes sont relatifs à la tolérance : la liberté de conscience et de

[6] Jean Baubérot, Micheline Milot, *Laïcités sans frontières*, Paris, Seuil, 2011, p15.
[7] Jean Paul Willaime, « La sécularisation, une exception européenne ? », Revue française de sociologie, vol.47, n°4, p766.
[8] Intervention de Pierre Galand, président du Centre d'Action Laïque de Bruxelles lors du colloque organisé à Bruxelles par la Fédération des amis de la morale laïque, le 2 avril 2011 et intitulé : « Europe, sécularisation de la société, réactions des Eglises ». http://www.faml.be/colloque/2011

religion et l'égalité des citoyens. Les deux autres principes ont trait aux moyens d'y parvenir : la séparation du politique et du religieux et la neutralité de l'Etat.[9]

Toutes ces mutations ont donc changé les rapports entre le religieux et le politique à tel point que, comme le souligne François Forêt, professeur en sciences politiques à l'Université Libre de Bruxelles, « le religieux est aujourd'hui éclaté et les Eglises n'agissent plus au sein des institutions mais à partir de la société civile et de l'espace public afin d'agir en interaction avec les institutions ». Ainsi, les Eglises s'impliquent désormais dans les débats et essaient d'influer sur les décisions. De fait, le religieux n'a jamais disparu sous l'effet de la sécularisation et de la modernité mais il a transformé ses modes d'interaction avec l'univers politique.

Le lobbying à Bruxelles :

Cette vitalité des mouvements religieux tout comme la mobilisation des humanistes et des laïques est particulièrement visible à Bruxelles, au plus près du triangle institutionnel de l'UE composé de la Commission européenne, du Conseil de l'UE et du Parlement européen.

Le lobbying peut ainsi être défini comme « l'activité qui consiste à influencer directement ou indirectement toute intervention ou décision publique »[10]. A ce titre, le nombre de lobbyistes n'a cessé d'augmenter depuis les débuts de la construction européenne, notamment du fait de l'élargissement croissant des compétences communautaires, du renforcement des pouvoirs des institutions et en particulier ceux du Parlement européen. Les institutions de l'UE sont en outre éloignées de la mise en place des politiques publiques et ont un besoin constant d'informations, de conseils et de retour d'expérience sur l'élaboration et la mise en œuvre effective de la législation européenne. C'est aussi un moyen de légitimer démocratiquement le travail de la Commission européenne, souvent critiquée à cet égard. De plus, le processus législatif européen privilégie le temps long et se base sur un travail de consultation en amont de la prise de décision qui permet l'action des lobbyistes. Différentes rencontres de travail, entretiens et conférences permettent à la Commission européenne de s'assurer des positions de tous les acteurs concernés par un domaine précis et d'élaborer un compromis sur la base des contributions qu'elle recueille. Le processus décisionnel de l'UE permet aussi aux organismes les plus divers de prendre position à tout moment et d'influencer les parlementaires européens et les représentants permanents nationaux qui préparent les

[9]Baubérot, *op cit*. p76-77.
[10] Farnel F.J, *Le lobbying : Stratégie et technique d'intervention*. Paris, Editions Organisation, 1994.

travaux du Conseil. Une manière d'influencer en leur sens les votes et la future législation amenée à s'appliquer dans toute l'Union. La mise en place de structures permanentes à Bruxelles par les mouvements religieux, philosophiques et non confessionnels, s'explique donc par cette perméabilité des institutions à l'influence. Il s'agit principalement d'être informé de l'agenda politique et au besoin de faire valoir leur point de vue.

Depuis le début de la construction européenne les lobbies religieux se sont multipliés : les plus influents et les plus organisés sont la Commission des épiscopats de la communauté européenne (COMECE) qui représente et informe l'Eglise catholique romaine, et la Conférence des Eglises européennes (CEC) qui rassemble 125 Eglises d'Europe notamment orthodoxes, anglicanes et protestantes. Les mouvements humanistes et des laïques, sont essentiellement représentés par la Fédération humaniste européenne (FHE) qui a su regrouper des organisations et personnalitées diverses : francs-maçons dogmatiques et adogmatiques comme le Grand Orient de France et de Belgique, mouvements de Libre pensée, associations humanistes et de protection des droits de l'homme…

Toutes ces organisations participent de la construction du compromis européen où, comme le souligne Bérengère Massignon, « les règles du jeu, les styles de mobilisation y sont inédits, originaux, évolutifs. Les organisations philosophiques et religieuses qui veulent agir au niveau communautaire sont mises au défi de s'adapter à un espace public concurrentiel et transnational. »[11].

Construction de l'objet :

J'ai au départ envisagé de traiter tous les pays de l'Europe centrale et orientale qui ont rejoint l'UE en 2004, puis en 2007, mais j'ai rapidement réalisé que les situations étaient trop diverses selon les pays afin de pouvoir réellement évaluer pour chacun leur rôle et leur approche de l'Union européenne en ce qui concerne les rapports entre religion et politique et l'influence que ces diverses situations pouvaient avoir au niveau communautaire. Ce mémoire traitera donc essentiellement de l'influence et de l'organisation des grands lobbies chrétiens (catholiques, protestants et orthodoxes) au niveau européen, notamment en focalisant l'étude sur des pays où la tradition religieuse est emblématique et revêt une importance identitaire forte.

[11] Bérengère Massignon, « Les lobbies laïques face au défi de la construction européenne », dans Alain Dierkens et Jean-Michel Schreiber, *Laïcité et sécularisation dans l'Union européenne,* Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 2006, p. 163.

En outre, ce choix fait écho à plusieurs considérations concernant la tradition religieuse de ces pays et l'implantation des lobbies religieux à Bruxelles. Tout d'abord, la grande majorité des nouveaux Etats membres, ont un héritage catholique fort (c'est notamment le cas de la Pologne, de la Slovaquie, de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte et de la Slovénie). Une autre catégorie regroupe une majorité de pays de tradition orthodoxe (c'est notamment le cas de la Roumanie, de la Bulgarie et de Chypre). Enfin, une troisième catégorie de pays présente une répartition confessionnelle ou non confessionnelle plus nuancée : c'est le cas de la Lettonie qui compte un population également partagée entre les confessions Luthérienne, Catholique romaine et orthodoxe, ainsi que de la République Tchèque où la confession catholique côtoie une grande partie d'athées et d'agnostiques. La répartition confessionnelle de la population n'implique toutefois pas une plus forte influence des lobbies religieux à Bruxelles mais permet d'envisager l'impact des traditions religieuses et leur vitalité dans ces pays. Ceci est le plus souvent dû à l'oppression communiste et au retour de l'influence de l'Eglise dans ces pays à la chute de ces régimes à la fin des années 1980.

De plus, ces confessions religieuses sont aussi celles qui sont les plus structurées et les plus influentes au niveau européen. La COMECE, dispose en effet de moyens renforcés avec notamment un secrétariat à Bruxelles composé de 12 personnes. La CEC dispose elle aussi d'un bâtiment, situé derrière le Berlaymont, siège de la Commission européenne et d'une équipe de 30 personnes répartie entre Bruxelles, Genève et Strasbourg. Le lobby de la religion juive est aussi présent, notamment à travers le Centre rabbinique européen ou encore le Congrès juif européen mais son action est plus diffuse, moins visible et moins structurée. La religion musulmane est notamment représentée par la Fédération des organisations islamiques en Europe (FIOE) dont l'action est elle aussi limitée même si elle participe au dialogue initié par les institutions européennes.

Enfin, la présidence de l'Union européenne a été marquée en 2011 par la présidence hongroise au premier semestre et la présidence polonaise au second semestre. Les relations entretenues avec les différents lobbies religieux lors de ces présidences sont à cet égard très instructives et seront étudiées.

En ce qui concerne les mouvements laïques et humanistes, nous étudierons en particulier le cas de la Fédération humaniste européenne, qui rassemble un grand nombre d'organisations et dont l'influence est grandissante au niveau européen.

Sources :

Plusieurs types de sources ont été utilisés lors de mes recherches. Les textes des traités européens notamment du traité de Lisbonne, les communiqués de presse des institutions et organisations européennes (Parlement, Commission européenne, ainsi que ceux de la COMECE, de la CEC, de la FHE ou encore du Grand Orient de France…) m'ont été forts utiles et sont facilement accessibles sur internet.

J'ai aussi utilisé certains articles de presse, notamment de la presse européenne spécialisée comme le site d'information Euractiv.com, ainsi que le Bulletin quotidien européen (BQE), consultés régulièrement par les lobbyistes bruxellois. D'autres sites m'ont permis d'obtenir des informations complémentaires notamment le site internet dédié à la laïcité de la Ligue de l'enseignement française. Les revues spécialisées, notamment la Revue française de sociologie, m'ont permis de faire un état des lieux de la question en sociologie des religions.

Enfin, j'ai réalisé des entretiens individuels afin d'avoir le sentiment des lobbies les plus influents mais aussi l'avis d'universitaires.

Difficultés liées à l'objet :

Il est parfois difficile d'obtenir un discours détaillé et moins généraliste de la part des acteurs de ce lobbying pour plusieurs raisons :

- Le « microcosme bruxellois », comme cette dénomination courante l'indique, est relativement restreint et la plupart des acteurs du lobbying se rencontrent régulièrement lors des conférences et ateliers de travail. Ils sont donc prudents afin de ne pas froisser les sensibilités et leurs homologues.

- La thématique spécifique des lobbies religieux est sensible du fait des multiples polémiques, des critiques et des combats qui ont eu lieu récemment tels ceux concernant le préambule et l'article 52 du traité constitutionnel. Les interlocuteurs s'en tiennent donc parfois à une information consensuelle.

En ce qui concerne les lobbies religieux, j'ai remarqué une certaine prudence du fait de la présence d'une tradition de recherche sur les religions et la laïcité relativement importante à Bruxelles comme par exemple la présence du Centre d'Action Laïque qui héberge

actuellement la FHE et du Centre interdisciplinaire d'Etude de la religion et de la laïcité, le CIERL, à l'Université Libre de Bruxelles.

En ce qui concerne les lobbies humanistes et laïques, ceux-ci ont peu de moyens humains et il est donc difficile de rencontrer les interlocuteurs pertinents. La prudence est là aussi de mise, masquant parfois les divergences qui divisent leur propre camp.

L'objet de ce mémoire est donc de démontrer que l'élargissement, et la nécessité d'un nouveau traité afin d'y faire face, ont mis en difficulté les mouvements laïques et humanistes. Ces difficultés sont liées à une organisation efficace des lobbies religieux qui ne sont cependant pas exempts de divisions. Cette situation est en partie le fruit de l'histoire de la construction européenne et des rapports entre les Eglises et les Etats dans certains pays de l'ex bloc communiste où la vitalité de la tradition religieuse contraste avec la sécularisation des pays de l'ouest européen. La prise en compte tardive des enjeux liés au mode de fonctionnement de l'Union européenne ont handicapé les mouvements laïques et humanistes alors même que l'avènement d'une Europe laïque, notamment en termes de séparation des Eglises et des institutions semble compromis par l'officialisation d'un dialogue entre les organisations confessionnelles et l'UE. Les mouvements laïques et humanistes sont aujourd'hui engagés vers une plus grande mobilisation qui dépasse leurs traditions et leur conception même des relations entre l'Eglise et le pouvoir temporel. Du dialogue et de la confrontation entre l'UE et ces différents courants s'élabore déjà les conditions d'un dialogue permanent entre les Eglises et l'Union.

Pour cela, nous verrons dans une première partie que le poids historique des rapports entre religion et politique dans les PECO a été un élément déterminant dans l'organisation et les rapports de force qui se nouent actuellement au sein des lobbies religieux. Dans une seconde partie, nous évoquerons les évolutions liées au traité de Lisbonne qui officialise et renforce des années de dialogue informel. Enfin, une troisième partie analysera les adaptations en cours et à venir en termes de stratégie de lobbying au niveau européen.

PREMIERE PARTIE - Le poids historique des relations entre le religieux et le politique au sein des pays de l'Europe centrale et orientale et le fonctionnement des principaux lobbies religieux à Bruxelles

La fin des régimes communistes ne concerne pas tous les nouveaux Etats membres qui ont rejoint l'UE depuis 2004. En effet, sous la pression des contestations qui se font de plus en plus fortes et sous l'effet de la politique modérée de Mikhaïl Gorbatchev, les régimes en place commencent à se fragiliser. C'est le cas dès 1989 de la Hongrie où le parti se dissout par lui-même et de la Pologne où le syndicat Solidarité[12] est de nouveau autorisé et remporte les élections législatives en juin. Les trois pays baltes, Estonie, Lettonie, Lituanie se déclarent indépendants dès 1989. La destruction du mur de Berlin le 9 novembre 1989, entraine par la suite la chute des autres régimes. La révolution de velours libère quant à elle la Tchécoslovaquie. Todor Jivkov démissionne en Bulgarie et est arrêté en 1990. La Roumanie se libère après une courte révolution sanglante à la fin de l'année 1989.

Ce sont donc essentiellement ces pays qui vous nous intéresser dans cette partie. La situation dans chacun d'eux est particulière, notamment en ce qui concerne le retour de l'influence des Eglises. Elle est subordonnée à l'attitude de celles-ci à l'égard des régimes communistes, à leur rôle crucial dans la préservation des identités nationales et en ce qui concerne la contestation de ces régimes. A ces trois positionnements historiques s'ajoutent des considérations doctrinales et théologiques plus profondes qui justifient un soutien plus ou moins fort des Eglises à l'élargissement de l'UE aux ex pays du bloc soviétique. Ces éléments conditionnent le rapport à l'Union européenne de ces Eglises et donc leur participation plus ou moins active aux différents lobbies religieux présents à Bruxelles.

Il ne s'agit pas ici de faire une histoire complète des relations entre la religion et la politique au sein des PECO mais bien d'évaluer l'influence de certains faits historiques sur les actuels modes de coopération et les modalités de l'influence à Bruxelles des différents lobbies. Pour cela, un premier chapitre évoquera les phénomènes de répression et d'accommodements qui ont prévalu dans certains de ces pays ainsi que les conditions de la chute des régimes qui expliquent en partie le regain d'influence des Eglises. Dans un second

[12] Solidarité ou *Solidarnosc* en polonais, est un syndicat indépendant qui se forme en septembre 1980 à la suite de la grève sur les chantiers navals de Gdansk. Ce syndicat fut à la pointe des combats pour la démocratie en Pologne.. Interdit, le syndicat est de nouveau autorisé en 1989. Peu après, Solidarité remporte les élections législatives et propulse Lech Walesa, emblème de la lutte, à la présidence polonaise. (Source, Encyclopédie Encarta).

chapitre, nous évoquerons les considérations doctrinales et nationales spécifiques qui expliquent la relation plus ou moins aisée que les Eglises entretiennent avec l'Union européenne et dans le fonctionnement interne des principaux lobbies religieux.

Chapitre 1 : De la survie à la chute des régimes communistes : l'influence retrouvée des Eglises en Europe de l'Est

La volonté des régimes communistes d'éradiquer ou du moins de restreindre l'influence des Eglises dans les démocraties populaires fut un traumatisme commun à tous ces pays et à toutes les Eglises. Toutefois, les situations nationales furent différentes selon les alternances des partis et les confessions religieuses en présence, notamment entre les hiérarchies catholiques et orthodoxes. La chute de ces régimes fut l'occasion pour les Eglises de recouvrer leur influence sur la société et d'en inverser les tendances avec plus ou moins de force et d'intensité selon les particularités nationales. Ces éléments sont à prendre en compte pour comprendre la distinction qui s'opère aujourd'hui entre les sociétés sécularisées de l'Ouest de l'Europe et celles de l'Europe centrale et de l'Est.

Section 1 : Répression et accommodements

« Tous les rapports […] entre l'Etat-Parti d'une part, les religions, les croyants seuls ou en groupe d'autre part, se présentent en termes de lutte. Il s'agit pour un Parti, armé de son idéologie scientifique, de dominer la religion, pour l'Etat de conquérir les Eglises et pour la société de contrôler les consciences. Il faut aussi rappeler que l'Etat et la Société sont les autres noms du parti unique. »[13]

Cette citation de Marc Gjidara résume assez justement la théorie de l'Athéisme marxiste qui suppose l'affaiblissement des Eglises sous l'autorité des régimes communistes. L'attitude des Eglises et des mouvements religieux fut donc guidée par la survie de leur institution en adaptant leur combat à chaque situation nationale.

L'éducation est dans la plupart des cas le premier domaine dans lequel l'idéologie marxiste-léniniste va imposer son contrôle. Ainsi, la constitution tchécoslovaque impose à cette période que l'ensemble de la politique culturelle, le développement de la formation, l'éducation et l'enseignement, soient réalisées dans l'esprit de l'idéologie scientifique du marxisme-léninisme »[14]

[13] Marc Gjidara, « Le statut des religions dans les Etats socialistes d'Europe centrale de 1945 à 1989 », dans J.B d'Onorio (dir), *La liberté religieuse dans le monde, analyse doctrinale et politique*, Paris, Ed. Universitaires 1991, p. 173.
[14] *Ibidem*, p.176.

Le cas de la Pologne est particulièrement intéressant car l'Eglise a dès le début marquée son opposition au régime communiste. Sabrina Petra. Ramet distingue quatre phases qui permettent d'apprécier l'attitude de l'Eglise catholique dans ce pays : la phase de répression (1945-1956), la phase de retranchement (1956-1970), la phase de stabilisation (1970-1980) et la phase de déclin du régime (1980-1989)[15].

L'effet immédiat de la mise en place du gouvernement communiste est l'instauration d'une répression envers l'Eglise catholique. Comme Sabrina Petra Ramet le précise, celle-ci se traduit par la fin du concordat de 1925, le bannissement des publications catholiques des librairies, la saisie des biens et des ressources financières pour l'Eglise et l'association caritative catholique Caritas. Cette laïcisation forcée et la radicalité de ces mesures entraine immédiatement une réaction du Vatican par la plume de Pie XII qui prononce un anathème contre les autorités communistes en 1949 et enjoint les polonais à désobéir aux autorités. En 1952, les archevêques Wyszynski et Kazzmarek sont arrêtés et en 1954 les facultés de Varsovie et Cracovie sont fermées et remplacées par une Académie de théologie contrôlée par le régime. Cette première phase prend fin quand Wladyslaw Gomulka prend la tête du régime. La trêve qui s'initie par la suite permet la libération des archevêques emprisonnés en 1956, l'autorisation des publications catholiques, la création de clubs... Toutefois, cette trêve n'empêche pas le régime de poursuivre la réduction de l'influence catholique dans l'éducation en limitant l'enseignement religieux. La phase de stabilisation permet au régime d'assouplir sa politique en mettant fin à l'obstruction à la construction des lieux de culte. Encore une fois, les facilités accordées par le régime s'accompagnent d'efforts supplémentaires afin de minimiser le rôle de l'Eglise dans la formation et l'éducation, notamment en ce qui concerne l'histoire de la Pologne.

Au début des années 1980, la situation change avec la création du syndicat Solidarité. Alors que la loi martiale est décrétée, l'Eglise adopte une attitude plus pro-active en défendant les droits du syndicat nouvellement créé, en faisant la promotion des droits de l'homme, et en soutenant la culture alternative.

Cette attitude attire les foudres du régime mais le bénéfice est crucial pour l'Eglise qui acquiert une popularité grandissante auprès de la population. Ainsi, comme le souligne Sabrina Petra Ramet, l'Eglise se positionne comme une troisième force, indépendante du parti et de Solidarité. A la veille de la chute du régime, « the church was trusted by fully 87 percent of Poles, according to an October 1989 poll- well ahead of the ratings for the army (70

[15] Sabrina P. Ramet, « Thy will be done : the catholic church and politics in Poland since 1989 », in Timothy A.Byrnes and Peter J.Katzenstein, *Religion in an expanding Europe*, Cambridge University Press, 2006. p. 119-121.

percent), the government (68 percent) or even solidarity (66 percent) and far ahead of the PUWP [le parti communiste] (11 percent) »[16].

L'exemple de la Pologne nous permet de mettre en lumière le rôle joué par l'Eglise durant cette période et comment elle a pu par la suite s'imposer et négocier selon ses intérêts à la chute du pouvoir communiste.

D'autres exemples peuvent être avancés au sein des PECO notamment celui de la Lituanie, où l'Eglise servit à l'opposition nationale afin de rallier la population, à travers notamment des cantiques religieux nationalistes lors des messes ou en publiant un journal clandestin intitulé « Les chroniques de l'Eglise catholique de Lituanie »[17]. Toutefois, comme le souligne Daniel Philpott et Timothy Samuel Shah, d'autres pays ont eu une position plus modérée et pragmatique. En Tchécoslovaquie, les accommodements permirent de protéger l'Eglise jusqu'au début des années 1980 où la protestation pris progressivement forme. L'opposition fut aussi plus modérée en Hongrie même si la figure du cardinal Mindszenty, supportée par le Vatican fut l'emblème de la résistance au régime[18].

Dans le cas des pays de tradition orthodoxe, la situation est bien différente comme le soulignent Philpott et Shah. La situation fut pratiquement similaire entre la Roumanie et la Bulgarie : l'Eglise orthodoxe subit les purges staliniennes de la fin des années 1940 et du début des années 1950 qui éliminèrent les prêtres et les évêques dissidents. Ces Eglises, du fait de leur organisation autocéphale, donc indépendantes de toute autorité supérieure, à la différence de l'Eglise catholique, furent aisément soumises au régime communiste et certaines participèrent à la propagande soviétique. Toutefois des mouvements de résistance orthodoxes se manifestèrent dans ces pays en 1989[19].

En ce qui concerne les mouvements laïques et humanistes présents dans ces pays, ceux-ci ne furent pas épargnés pas la répression même si leur influence ne fut jamais aussi grande qu'en Europe de l'ouest avant la mise en place des régimes communistes. En effet, comme le souligne Alain Faujas à propos de la franc maçonnerie, citant André Combes, celle-ci « a toujours été vivement combattue par divers courants religieux ou politiques »[20]. De fait, malgré la laïcisation forcée de la société par les élites communistes, les mouvements laïques et humanistes, promoteurs de la libre pensée dans des régimes autoritaires, furent victimes

[16] *Ibid*. p. 121.
[17] Daniel Philpott and Timothy Samuel Shah, « Faith, freedom, and federation: the role of religious ideas and institutions in European political convergence », in, Timothy A. Byrnes and Peter J. Katzenstein, *Religion in an expanding Europe*, Cambridge University Press, 2006, p. 42-43.
[18] *Ibid.* p.43
[19] *Ibid*. p.44.
[20] Alain Faujas, « A l'est, le retour des francs-maçons », *Le Monde diplomatique*, avril 2011, p. 11.

d'une répression presque systématique. C'est notamment le cas des loges maçonniques en Russie dans les années 1920. Cette interdiction s'est par la suite étendue à la Hongrie et à la Roumanie. Il en est de même en Tchécoslovaquie où les francs-maçons ont par la suite presque disparus[21].

Tous ces éléments sont importants afin de comprendre le retour de l'influence des Eglises qui prédomine à la chute des régimes communistes. Si les Eglises catholiques comme orthodoxes retrouvèrent leur influence par la suite, leur prestige et l'intensité de celle-ci ne fut pas la même.

Section 2 : la chute des régimes communistes et le retour du refoulé

A la fin de l'ère communiste, les Eglises récupérèrent, dans leur grande majorité, les biens qui leur avaient été confisqués. Le retour du religieux fut plus ardent en réaction à la laïcisation forcée qui avait été pratiquée dans le but d'affaiblir l'emprise de l'Eglise sur la société.

En Pologne par exemple plusieurs lois communistes furent votées concernant le mariage civil et le divorce. L'avortement et la contraception furent légalisés. La priorité de l'Eglise catholique fut de parvenir aussi rapidement que possible à supprimer ces lois dès que le gouvernement communiste montra ses premières faiblesses. La victoire du syndicat Solidarité aux élections législatives en juin 1989 permit au Sénat de voter une loi limitant l'avortement en septembre 1990. De même, l'instruction religieuse est rétablie cette même année[22]. Enfin, l'année 1993 l'avortement est définitivement criminalisé. On constate ici que le prestige de l'Eglise et de sa hiérarchie à la fin de la période communiste est un atout considérable afin de faire valoir les conceptions de l'Eglise dans tous les domaines où elle a perdu son influence morale. Ceci est particulièrement vrai dans tous les domaines touchant à la sexualité.

En outre, depuis 1989, un concordat fut négocié avec l'Eglise catholique. C'est finalement en 1997 qu'une version du concordat, écrite par le Vatican, fut adoptée à la suite de la nouvelle constitution polonaise. Cette nouvelle constitution permettait de supprimer les incompatibilités avec les lois existantes de séparation de l'Eglise et de l'Etat et la loi sur le

[21] *Ididem*, p. 11
[22] Sabina P. Ramet, *op cit*. p.122 et 123.

mariage, qui étaient en contraction avec le concordat[23]. Cette constitution est par ailleurs particulièrement intéressante car elle mentionne la liberté retrouvée en 1989 et « ceux qui croient en Dieu » dans son préambule[24]. Enfin, l'affirmation des intérêts de l'Eglise fut le vote en 1989 d'une loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat qui soustrayait l'Eglise au contrôle étatique et lui octroyait des avantages financiers, la possibilité de créer des médias catholiques et une présence forte au sein de l'armée, des prisons et des écoles.

Le recouvrement de l'influence de l'Eglise n'est pas seulement le fait de la Pologne où le prestige et la popularité de l'Eglise, du fait de son opposition au régime, fut particulièrement emblématique. Ce fut aussi le cas dans d'autres pays comme la Slovaquie, la Hongrie ou de pays de tradition orthodoxe comme la Roumanie et la Bulgarie.

Dans ces derniers, les revendications et les prises de position qui suivirent la chute du régime furent plus modestes du fait de la coopération plus ou moins assumée de la hiérarchie orthodoxe avec le pouvoir communiste. Les choses sont néanmoins plus subtiles comme le souligne Sabrina Petra Ramet : « what the orthodox church welcome in the new political reality are the chance to retrieve their former properties confiscated by the communists, the opportunity to build church facilities […], the possibility to proselytize and distribute religious propaganda […], and the prospect of being able to dictate their moral agenda to the state, especially in the sexual sphere »[25]. Sur ce point, les Eglises orthodoxes retrouvèrent donc leur ancienne suprématie morale. Cette volonté de retrouver un « passé idyllique » au sens défendu par Sabrina Petra Ramet est un sentiment très fort qui transparait encore aujourd'hui dans les relations des Eglises orthodoxes avec l'Union et la manière d'appréhender le lobbying auprès des institutions européennes.

En ce qui concerne le renouveau des mouvements laïques et humanistes, celui est plus timide et discret. Marcel Conradt évoque par exemple le fait qu'après 40 ans d'interdictions, il n'existe plus d'archives et plus de vieux maçons afin de reconstituer les loges ce qui conduit à alléger les critères d'intronisation des maçons[26]. Une situation qui explique que la création de nouvelles loges se fait sous l'impulsion et avec l'aide matérielle et financière des maçonneries occidentales. A ces considérations s'ajoutent « la concurrence entre les obédiences » et « le danger mafieux » ou encore de « l'ethnocentrisme » qui préside à ce renouveau[27]. Ces problématiques permettent d'expliquer l'engagement plus faible des mouvements laïques et

[23] *Ibid*. p. 123
[24] Le texte intégral de la constitution polonaise : http://www.trybunal.gov.pl/akty/tlumaczenia/fr.htm
[25] Sabrina P. Ramet, « Orthodox churches and the « idyllic past » », in Timothy A. Byrnes and Peter J. Katzenstein, *Religion in an expanding Europe*, Cambridge University Press, 2006, p. 154.
[26] Cf. Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt.
[27] Alain Faujas, *op cit*, p.11.

humanistes de l'Est de l'Europe au niveau européen. Ces mouvements ont eu plus de difficultés à se recréer et sont encore confinés à la discrétion du fait de l'influence retrouvée des Eglises, de la méfiance vis-à-vis des autorités et du manque de moyens. Le renouveau de ces loges se joue avant tout au niveau national[28].

Il est notable que ce passé, fortement lié aux configurations nationales des PECO influe aujourd'hui sur l'action des représentants religieux de ces pays au sein des différents lobbies. Ces traditions historiques se reflètent aujourd'hui dans la façon même dont les lobbies religieux travaillent et s'organisent.

[28] Cf. Annexe 4: Entretien avec Marcel Conradt.

Chapitre 2 : Doctrines religieuses et situations nationales : les conditions d'une transnationalité religieuse en Europe et l'élargissement de l'UE.

La question des relations religieuses transnationales est un des préalables à l'influence et au développement d'une stratégie de lobbying efficace au niveau de l'Union européenne. Le nombre de lobbies est si important dans la capitale européenne que les alliances et les regroupements sont nécessaires afin de se faire entendre auprès des institutions. Deux situations prévalent cependant selon les confessions représentées au sein des principaux lobbies religieux. L'Eglise catholique a bénéficié de l'existence d'une structuration et d'une hiérarchie supranationale efficace, le Vatican, et l'appui des papes n'est par ailleurs pas étranger au prestige et à l'influence retrouvée à la chute des régimes communistes. Les conditions sont différentes dans le cas des Eglises orthodoxes, repliées sur des considérations nationales et méfiantes à l'égard de l'Union européenne, perçue comme une invention de l'occident catholique, impure voire dangereuse. L'élargissement de l'UE aux PECO est à ce titre révélateur des liens existant entre les révolutions démocratiques de 1989 et l'intégration européenne selon les doctrines religieuses.

Section 1 : Des conditions éminemment favorables pour l'Eglise catholique

L'influence du Vatican contre les régimes communistes est bien connue. Les ressources institutionnelles de l'Eglise catholique romaine ont été largement utilisées afin de défendre les dissidents face aux régimes communistes. L'anathème du régime communiste polonais en 1949, ou encore les nombreuses messes visant à défier le régime ont été largement soutenues par le Vatican. Le pape Jean Paul II en particulier, le polonais Karol Wojtyla, a joué un rôle majeur en promouvant l'inviolabilité des droits de l'homme et la liberté religieuse. Plusieurs visites du pape en Pologne en 1979, 1983 et 1987, ont permis à Jean Paul II de faire valoir ces principes, affirmés par le Concile de Vatican II, auquel il a activement participé et ainsi apporter un soutien de taille à la lutte contre le régime.

A ce titre la doctrine catholique permet d'avoir un éclairage pertinent sur cet activisme de l'Eglise, relayé par les hiérarchies catholique dans beaucoup de PECO. Comme le souligne Daniel Philpott et Timothy Samuel Shah, plusieurs raisons peuvent expliquer l'attitude pro-démocratique de l'Eglise catholique dans ces pays. Tout d'abord, la prégnance historique du thème de l'unité de l'Europe (l'héritage de la Rome impériale, l'empire de Charlemagne, le

Saint Empire Romain Germanique…), ensuite, le scepticisme face à la montée du sécularisme au sein des Etats souverains. Dans le contexte de la fin du XXème siècle, l'inquiétude pour l'intégrité et l'unité européenne a donc évolué en faveur du soutien aux démocraties libérales et à la lutte contre les régimes communistes[29].

De plus, les principes défendues par le concile de Vatican II, notamment la défense des droits de l'homme et de la liberté religieuse et la volonté de favoriser l'œcuménisme, ont permis aux papes de mobiliser les structures de l'Eglise catholique contre l'oppression dont elles étaient victimes. L'influence des papes s'est par la suite orientée, à la faveur de l'élargissement, vers la défense de l'unité de l'Europe comme en témoigne la bienveillance historique de l'Eglise envers la construction européenne. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène : les pères de l'Europe étaient des chrétiens convaincus, membres des partis politiques du courant de la Démocratie chrétienne. C'est notamment le cas de Jacques Delors, Robert Schuman (le procès en béatification a été clôturé en 2004 et le Vatican examine actuellement le dossier), Conrad Adenauer, Alcide De Gasperi,…

La volonté de réunifier l'Europe en permettant l'adhésion des PECO est aussi un symbole fort pour l'Eglise et fut toujours défendu par le Vatican. Par ailleurs, l'adhésion de ces pays, où l'influence catholique étaient très forte comme en Pologne fut aussi perçue par les papes, notamment Jean Paul II, comme un moyen de réévangéliser l'Ouest de l'Europe, confronté au phénomène de sécularisation. Ainsi, comme le souligne J. Bryan Hehir, « rather than countenancing the secularization of the East though integration with the West, he [Jean Paul II] envisioned the re-evangelization of the West though integration with the East. »[30] Une intégration européenne forte, rapide et durable permettant de fait le contournement des Etats européens sécularisés en redonnant toute sa place à l'Eglise dans la vie politique européenne.

Parmi tous ces processus, il est certain que la structuration hiérarchique et centralisée de l'Eglise catholique, similaire dans chaque pays, a permis une implantation rapide et une coopération efficace au sein d'une structure commune à Bruxelles. En 1963, est créé l'Office catholique d'information pour l'Europe sous l'égide des Jésuites. Les préoccupations sont tout d'abord religieuses et moins politiques[31]: le Service d'information pastorale européenne catholique (SIPECA) créé en 1976, favorise la coopération entre les épiscopats nationaux sur des problématiques relatives à la pratique religieuse. Le vrai tournant s'opère avec la création

[29] Daniel Philpott and Timothy Samuel Shah, *op cit*. p.45-46.
[30] J. Bryan Hehir, « The old church and the new Europe », in Timothy A. Byrnes and Peter J. Katzenstein, Religion in an expanding Europe, Cambridge University Press, 2006, p.107.
[31] Cf Annexe 2: Entretien avec Johanna Touzel, porte-parole de la COMECE.

de la COMECE le 3 mars 1980. D'un travail d'information et d'échange, la COMECE devient petit à petit un véritable lobby religieux à même de dialoguer avec les institutions européennes. Cette implantation Bruxelloise a fortement évolué au fur et à mesure que les compétences de l'UE se sont accrues.

Le rôle éminemment fédérateur des papes, en particulier de Jean Paul II, les aspects théologiques liés au concile de Vatican II, la hiérarchisation de l'Eglise catholique en Conférences épiscopales et la création, sur chaque continent, à partir de 1965, d'un conseil des conférences épiscopales, va permettre tout naturellement la fluidité des échanges entre les différents membres de l'Eglise catholique ainsi que la préparation d'actions communes auprès de l'UE. Ce n'est cependant pas le cas pour d'autres Eglises pourtant très influentes dans certains PECO, à l'image des Eglises orthodoxes.

Section 2 : Des difficultés pour les Eglises orthodoxes : méfiances et hésitations.

A la chute des régimes communistes, les Eglises orthodoxes furent plutôt méfiantes à l'égard de la construction européenne. En effet, l'influence de la Démocratie chrétienne, du Vatican et le fait que les premiers Etats soient des Etats de l'Ouest de l'Europe particulièrement sécularisés a pu faire percevoir la Communauté européenne comme une idée occidentale qui viendrait menacer l'identité orthodoxe des nations de l'Est de l'Europe. Comme le souligne Philpott et Shah, l'adhésion des Eglises orthodoxes à la construction européenne est conditionnée : « Many orthodox church leaders now guardely support the European Union, but their support is predicated on the preservation of it as a Christian European project »[32]

La préservation de la culture de chaque Eglise orthodoxe et de la nature autocéphale de ces Eglises, des éléments encore fortement liés à l'identité nationale de chacun de ces pays, sont aussi des facteurs qui ont pu freiner l'engagement de ces Eglises en faveur de l'intégration européenne. Cette dernière ayant pour effet, soit de diluer ces particularités, soit d'imposer une société européenne sécularisée ou une vision de la chrétienté occidentale étrangère à ces pays.

Toutefois, les liens transnationaux entre les Eglises orthodoxes existent et sont très forts comme en témoignent les coopérations œcuméniques entre les Eglises protestantes, évangéliques, orthodoxes, etc au sein de la Conférence des Eglises européennes.

[32] Philpott, Shah, *op cit.* p.55.

Ainsi, depuis 1959 ; la Conférence des Eglises européennes est présente à Bruxelles et a pu suivre les évolutions institutionnelles de l'Union. La réconciliation voulut à la fin de la seconde guerre mondiale a favorisé la création de cet organe de dialogue et de coopération œcuménique. Les PECO, font dans leur ensemble parti de la CEC dès 1959 et ce, malgré la guerre froide et le rideau de fer qui sépare l'Europe. Si les Eglises orthodoxes et protestantes sont affaiblies par les régimes communistes, la coopération n'en est pas moins existante entre les Eglises européennes autres que l'Eglise catholique. Toutefois, l'intérêt pour l'Europe ne s'imposera que tardivement, notamment pour les Eglises orthodoxes comme le souligne Philpott et Shah.

En effet, le premier pays européen de tradition orthodoxe à rejoindre l'UE fut la Grèce en 1981, ce qui explique la faible implication des Eglises orthodoxes dans le dialogue avec les institutions européennes. La Roumanie et la Bulgarie intégreront l'UE en 2007.

Le maintien de certaines réticences explique encore aujourd'hui les difficultés de positionnement de ces Eglises par rapport à l'UE, notamment au sein de la Conférence des Eglises européennes (CEC). Il s'agit pour ces Eglises, comme nous avons pu le souligner dans le chapitre précédent de retrouver leur influence sur la société à l'image d'un « idyllique passé » et de faire face à la mondialisation, perçue comme occidentale et impure, notamment au niveau des mœurs sexuels. L'intégration européenne, en plus de la méfiance qu'elle suscite, évoquée plus haut, n'est pas la priorité des hiérarchies orthodoxes.

Tous ces éléments sont visibles dans le fonctionnement actuel de la Conférence des Eglises européennes, du fait de la diversité de ses membres et des liens nationaux étroits qui unissent ces Eglises avec les situations historiques et politiques nationales. L'absence de hiérarchie centralisée oblige la CEC a une prise de décision plus difficile et plus longue et n'occulte pas les divisions internes. Ces différents éléments ont été soulignés par Frank Dieter, secrétaire exécutif de la Commission Eglise et Société de la CEC. Celui-ci a en effet mentionné les difficultés rencontrées afin de faire participer les PECO au dialogue européen[33] du fait du poids historique fort dans ces pays. A la différence de la COMECE, la CEC utilise surtout chaque présidence tournante de l'Union afin de mobiliser les Eglises membres du pays en question et les aider à se positionner en termes d'agenda et de revendications.

Toutefois, la CEC reconnaît que la situation s'améliore et que les Eglises nationales sont maintenant prêtes à donner leur point de vue. On peut donc percevoir une forme d'européanisation de ces Eglises. L'attraction de l'intégration européenne déverrouille petit à

[33] Cf. Annexe 3 : Entretien avec le révérend Frank Dieter (CEC)

petit les réticences à l'œcuménisme et aux échanges[34], comme en témoigne les coopérations de plus en plus nombreuses entre la COMECE et la CEC.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que l'étude du poids historique des relations entre le religieux et le politique dans les pays de l'Europe centrale et orientale met en lumière une situation particulièrement riche et diversifiée. L'histoire de ces rapports est liée à l'oppression systématique de l'influence religieuse dans des sociétés contrôlées et laïcisées par la force en vertu d'un athéisme marxiste militant. L'exemple de la Pologne permet de mettre en avant le rôle important de l'Eglise catholique dans la démocratisation du pays par opposition au communisme, la suite logique du processus, soutenu par le Vatican, visant à favoriser l'intégration européenne grâce à l'élargissement survenu en 2004, avec pour objectif ultime la paix et l'unité retrouvée de l'Europe. Le rôle de la COMECE est donc rendu plus facile du fait de l'existence d'une structuration centralisée, à même de développer une vision globale incluant les PECO. L'entrée de ces pays permettant en outre de ramener la question religieuse dans le jeu politique européen. Du coté des pays de tradition orthodoxe, le poids des Eglises est plus ambivalent du fait de l'interdépendance forte de ces Eglises en lien avec des histoires nationales fortes et différenciées. Cette problématique a construit une certaine méfiance à l'égard de l'intégration européenne qui tend à s'exposer au sein de la CEC, principal lobby œcuménique chrétien, représentant entre autres, les Eglises orthodoxes. Toutes ces organisations ont eu l'occasion de s'allier afin de peser sur les décisions de l'Union européenne, au fur et à mesure que ses compétences se sont élargies. Les mouvements laïques, eux aussi affaiblis par la période communiste et le retour de l'influence des Eglises dans certains PECO, essaient aujourd'hui de renaitre aux côtés de leurs homologues de l'Ouest, fortement mobilisés ces dernières années.

[34] Il est vrai que le concile de Vatican II a permis cette évolution en levant les blocages liés au dialogue entre les Eglises orthodoxes et l'Eglise catholique notamment la levée des excommunications mutuelles entre le Pape et le patriarche orthodoxe de Constantinople. Le dialogue a aussi été renforcé avec les Eglises protestantes.

DEUXIEME PARTIE - Un dialogue organisé au niveau européen et institutionnalisé par le Traité de Lisbonne

L'intérêt manifesté par les mouvements religieux à la construction européenne n'a cessé de se développer au fur et à mesure de l'accroissement des compétences de la Communauté européenne puis de l'UE. Ainsi, à l'origine même des projets, l'influence de la Démocratie chrétienne à travers les « pères de l'Europe » a été un élément déterminant dans l'institutionnalisation actuelle d'un dialogue avec les organisations confessionnelles. L'initiative « Une âme pour l'Europe » de Jacques Delors en est un exemple frappant et les convictions des dirigeants actuels perpétuent ce dialogue encore aujourd'hui. A la différence cependant qu'un tournant majeur a été opéré dès le début des années 2000, alors que la construction européenne s'approfondissait vers l'Est et que la question identitaire de cet ensemble rendu plus vaste s'imposait dans le débat. Le Traité constitutionnel européen fut l'occasion de confronter différentes visions de l'Europe et du rapport qui devait prévaloir entre le religieux et le politique. Le Traité de Lisbonne a clarifié ces questions mais pas forcément dans le sens attendu par les mouvements laïques et humanistes.

Il s'agira donc dans cette partie d'analyser l'influence des pères de l'Europe dans la mise en place du dialogue entre les organisations religieuses et les institutions européennes et les prolongements actuels qui peuvent poser problèmes. Par la suite, il nous faudra analyser les difficultés liées à ce dialogue, notamment de la part des mouvements humanistes et laïques, souvent divisés quant à l'attitude à adopter. Dans un second chapitre, il sera question de l'évènement majeur lié à l'adoption du traité de Lisbonne et dont l'interprétation conditionne aujourd'hui les modalités effectives de l'officialisation de ce dialogue.

Chapitre 1 : Un dialogue informel qui n'a cessé de se développer

Il m'a semblé important de revenir sur les débuts de la construction européenne et le rôle des pères de l'Europe afin de démontrer que le dialogue officialisé par le Traité de Lisbonne n'est en rien nouveau et fut le fruit d'une mise en place progressive par la volonté politique des dirigeants successifs de l'Union européenne. Une influence à rappeler d'autant plus qu'elle perdure aujourd'hui dans la mise en place de l'article 17. Toutefois, la mise en place de ce dialogue ne fut pas aussi évidente et les divergences entre les lobbies religieux et laïques ont éclaté au grand jour notamment lors des débats sur le TCE et l'adoption du Traité de Lisbonne. Il s'agira donc d'évaluer comment les premiers pas de ce dialogue institutionnalisé traduisent une interprétation orientée voire opaque de l'article 17 du traité de Lisbonne.

Section 1 : Des pères de l'Europe aux dirigeants actuels

Comme nous avons pu l'évoquer précédemment, les pères de l'Europe ont souvent rencontré des personnalités du Vatican et n'ont jamais caché leurs appartenances religieuses.

En effet, comme le souligne Peter J. Katzenstein en citant Scott Thomas, l'intégration européenne « was an act of the political imagination of Christian Democracy », informed by a different « vision of faith, life and politics » [35]. Ainsi, les politiciens catholiques issus du courant de la Démocratie chrétienne ont joué un rôle crucial de valorisation et d'application de la doctrine sociale de l'Eglise catholique au sein des institutions européennes. Parmi les plus éminents d'entre eux, Robert Schuman, Conrad Adenauer, Jacques Delors, Jacques Santer, Jean Monnet, Alcide De Gasperi…Ces dirigeants occupèrent les plus hauts postes des institutions européennes notamment de la Commission européenne. Cette dernière est en effet l'institution clé de l'UE, garante des traités et surtout bénéficiant de l'initiative législative. L'influence de ces politiciens a donc orienté la Commission et la construction européenne avec les principes de la doctrine sociale de l'Eglise, et avec l'aval des papes. Ces faits éclairent par ailleurs les évolutions européennes récentes et l'élargissement rapide de l'UE aux pays de l'Europe de l'Est, à la faveur d'une unité européenne retrouvée. Les positions de ces dirigeants et leur volontarisme en matière d'intégration européenne a par ailleurs parfois rencontré l'hostilité du Royaume Uni, fortement opposé à toute influence supranationale et à

[35] Peter J. Katzenstein, « Multiple modernities as limits to secular europeanization ? », in Timothy A. Byrnes and Peter J. Katzenstein, Religious in an expanding Europe, Cambridge University Press, 2006, p.17.

une intégration européenne toujours plus poussée mais aussi des pays de tradition protestante ou orthodoxe qui voyaient cette influence comme une immixtion catholique à même de mettre en danger leur influence et l'identité nationale de leur pays.

La réunification de l'Europe et la chute du mur de Berlin ont mis à l'agenda la question de l'identité de l'Europe. Comme le souligne Johanna Touzel, porte-parole de la COMECE, « Jacques Delors a senti que la construction européenne prenait un tournant historique et politique complètement différent. Il y a eu le sentiment chez certains dirigeants que l'on avait besoin d'une contribution d'un autre niveau et pas seulement d'experts économiques et sociaux, mais aussi d'un apport éthique au débat car il s'agissait de réunifier un continent et des peuples qui ont été séparés pendant des années ». En 1992, Jacques Delors entrepris donc par cette phrase célèbre de « donner une âme à l'Europe » :

« Si, au cours des dix prochaines années, nous ne parvenons pas à donner une âme à l'Europe, à lui donner une spiritualité et un sens, c'en sera fait de l'unification européenne. »[36]

Le but de ce projet, lancé officiellement en 1994, était de dépasser les aspects économiques et juridiques de l'UE pour développer une réelle conscience européenne et citoyenne. Cette initiative est le premier pas d'envergure visant à institutionnaliser le dialogue entre les organisations religieuses, philosophiques et l'UE.

Par le biais de cette initiative, « la Commission a encouragé les communautés religieuses à présenter des projets (rencontres, séminaires, activités sociales, etc.) devant favoriser la reconnaissance et la compréhension de la dimension éthique et spirituelle de l'unification européenne et de ses politiques. Les projets sélectionnés peuvent bénéficier de subventions de la Commission européenne. »[37]

La mise en place de ce dialogue, initié par Jacques Delors et poursuivi par les autres dirigeants européens est le fait d'une volonté politique forte qui ne découle pas directement des traités européens.

Enfin, outre le dialogue entre les institutions et les organisations religieuses, se pose la question de l'influence des convictions religieuses des principaux dirigeants européens sur la prise de décision au niveau européen et la neutralité dont ils devraient faire preuve en termes de la laïcité et d'égalité, selon les mouvements laïques et humanistes. Marcel Conradt souligne d'ailleurs plusieurs éléments, difficilement vérifiables, sur les orientations

[36] Jacques Delors, président de la Commission européenne, Discours aux églises, Bruxelles, 14 avril 1992.
[37] Archives du GOPA (Groupe des Conseillers politiques) sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/dgs/policy_advisers/archives/activities/dialogue_religions_humanisms/sfe_fr.htm

religieuses des principaux dirigeants européens : « le fils d'Herman Van Rompuy serait membre de l'Opus Dei, José Manuel Barroso serait proche des Légionnaires du Christ. Le président du Parlement européen est lui aussi un protestant très impliqué. »[38]. Au-delà de ces suppositions, qui relèvent de la vie privée de ces personnes, la question qui se pose à ce sujet est surtout celle de l'indépendance et de la liberté de décision qui en découle.

Le Canard enchainé révélait le 10 août 2011, la constitution du Groupe européen d'éthique des sciences et nouvelles technologies[39], qui a pour objet de conseiller la Commission européenne, notamment sur des thèmes sensibles comme le clonage, les techniques de recherche sur les embryons, la procréation assistée, etc. Autant de thèmes qui divisent fréquemment les mouvements laïques et religieux et plus largement la société dans son ensemble. La composition de celui-ci, établie sur nomination du président de la Commission européenne après un appel à candidature, est étonnante : sept membres ayant un lien étroit avec la religion (6 membres de plusieurs facultés de théologie catholiques...) et notamment Marie Jo-Thiel, qui a attiré l'attention du journal satirique par son appartenance à l'ordre des vierges consacrées du diocèse de Moselle. Au-delà de l'engagement personnel de ces personnes, éminemment respectable, la question repose donc sur l'impartialité de la prise de décision de cet organe, d'autant qu'il doit légalement permettre à la Commission européenne de « disposer d'un éventail approprié de compétences professionnelles et d'expérience »[40] parmi ses membres. Un seul scientifique est actuellement présent parmi ces nominations[41] ce qui remet en question l'équilibre entre les différents courants religieux, philosophiques et la communauté scientifique qui devrait, selon toute logique prévaloir dans la composition d'un tel comité.

La question de la neutralité des membres les plus influents des institutions européennes n'a donc pas fini de faire couler de l'encre et de scandaliser les principaux mouvements humanistes et laïques. La mise en œuvre du dialogue entre les organisations confessionnelles et non confessionnelles par Jacques Delors et par ses successeurs participe de ces querelles d'influences au niveau européen.

[38] Cf. Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt
[39] « Une vierge consacrée conseille la communauté européenne », *Le Canard enchainé*, 10 août 2011.
La constitution de ce groupe d'éthique a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 10 janvier 2011 : http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/decision_president_fr.pdf
Lettre à la Commission européenne de Denise Oberlin, Grande maîtresse de la Grande loge féminine de France : http://politicsreligion.eu/tag/european-commission/
[40] Selon le texte paru au Journal officiel et le site du BEPA.
[41] M. Pere Puigdomènech Rosell, Professeur de Recherche et Directeur des Laboratoires de Génétique Moléculaire Végétale (SIC-IRTA), Barcelone, Espagne.

Section 2 : La mise en œuvre du dialogue

Il est nécessaire ici de revenir plus en détail sur la mise en œuvre de l'initiative « Donner une âme à l'Europe », initiée par Jacques Delors en 1994 et qui s'est terminée en 2004, car elle marque le début des relations entre les Eglises et l'UE qui vont par la suite s'accentuer et s'imposer dans les débats relatifs aux traités européens. En outre, les modalités de ce débat se poursuivent en partie encore aujourd'hui.

Cette initiative ne fut pas un franc succès, comme le reconnaissent les lobbies religieux et la plupart des mouvements humanistes et laïques[42]. En effet, la présence des lobbies religieux représentants les grandes religions monothéistes (COMECE, CEC, la Conférence des Rabbins européens, le bureau de l'Eglise Orthodoxe et le Conseil musulman de coopération en Europe) au même moment que la FHE, représentant les mouvements laïques et humanistes a provoqué une certaine neutralisation des échanges qui est notamment reprochée aux mouvements laïques et humanistes. A ce propos, les lobbies catholiques insistent sur la mauvaise volonté de ces derniers, leur reprochant d'adopter une attitude « anti-systémique », c'est à dire refuser le principe même d'un dialogue entre l'UE et les Eglises et donc de « ne pas jouer le jeu en tant que force de proposition constructive »[43].

La position de la FHE est toutefois sensiblement différente. Selon, Georges Lienard, secrétaire général de la FHE et membre du CAL[44], aucun mouvement religieux ne souhaitait se mettre d'accord pour prendre la direction de l'association « Une âme pour l'Europe » et à leur demande, la Fédération pris la présidence. M. Lienard, a tenu à souligner que c'est à la demande de la COMECE que cette initiative s'est arrêtée, au même moment où les débats sur l'article 52 du TCE allaient instituer le dialogue entre l'UE et les organisations confessionnelles. L'initiative « Une âme pour l'Europe » s'est en effet arrêtée en 2004, juste après la fin des travaux de la Convention pour l'avenir de l'Europe (2002-2003) et au moment où les négociations de la Conférence intergouvernementale ont débuté.

Ce dialogue s'était pourtant précisé au fil des années prenant la forme de rencontres régulières annuelles à l'initiative de Romano Prodi puis de sommets annuels institués en 2005 par José Manuel Barroso. Celles-ci se poursuivent encore aujourd'hui et sont en général

[42] Cf. Annexe 2 Entretien avec Johanna Touzel.
[43] Intervention de Vincent Legrand, professeur à l'Université Catholique de Louvain et ancien membre de la COMECE, lors du colloque organisé à Bruxelles par la Fédération des amis de la morale laïque, le 2 avril 2011 et intitulé : « Europe, sécularisation de la société, réactions des Eglises ». http://www.faml.be/colloque/2011.
[44] Intervention de Georges Lienard lors du colloque organisé à Bruxelles par la Fédération des amis de la morale laïque, le 2 avril 2011 et intitulé : « Europe, sécularisation de la société, réactions des Eglises ». http://www.faml.be/colloque/2011.

basées sur un thème d'actualité, à la demande des lobbies religieux, notamment de la COMECE[45]. A titre d'exemple, en mai 2009, les présidents de la Commission européenne et du Parlement européen ont rencontré les représentants religieux sur le thème des « apports de l'éthique pour la gouvernance économique ». Par la suite se sont développés des séminaires de dialogue, là encore à la demande de la COMECE[46], plus concrets et moins médiatiques visant à évoquer des sujets précis avec les membres de la Commission européenne notamment les fonctionnaires en charge des questions techniques et de la rédaction des projets de directive.

Tous ces éléments nous permettent de dire que les règles régissant le dialogue entre l'UE et les organisations confessionnelles et non confessionnelles restaient encore floues à ce moment de l'histoire européenne et basées sur la bonne volonté des politiques parfois au détriment de l'égalité de traitement entre les différents groupes reçues par les institutions. Les débats relatifs au TCE et l'adoption du traité de Lisbonne devaient sans aucun doute permettre de clarifier certains points de ce dialogue en l'incorporant au sein du traité. Toutefois, il semble que l'adoption du traité de Lisbonne n'est fait qu'officialiser l'idée même d'un dialogue, laissant libre court aux interprétations les plus diverses de l'article 17.

[45] Cf. Annexe 2 : Entretien avec Johanna Touzel, porte-parole de la COMECE.
[46] Cf. Annexe 2 : Entretien avec Johanna Touzel, porte-parole de la COMECE.

Chapitre 2 : Un tournant historique : de l'élargissement au traité de Lisbonne.

La question de la place des confessions religieuses auprès de l'Union européenne s'était déjà posée lors des travaux de la Conférence intergouvernementale de 1996, préparant le traité d'Amsterdam ainsi que lors des travaux liés à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée en 2000 lors du traité de Nice. Déjà, lors des travaux de cette Conférence, en 1999, le lobbying des organisations religieuses avait fait éclater au grand jour les divisions européennes à ce sujet. La France, à travers le gouvernement de Lionel Jospin, s'était opposée à la mention de l'héritage religieux de l'Europe, soutenue par les Démocrates-chrétiens allemands et italiens.

Les Eglises étaient favorables à cette mention, qui visait à reconnaître le rôle joué par les religions, notamment protestantes et catholiques, dans l'histoire européenne. Le compromis final donna raison à la France en préférant la mention de l'héritage spirituel européen entrainant plusieurs polémiques en France et la protestation des autorités religieuses. La question fut plus que jamais d'actualité lors de l'élaboration du projet de traité constitutionnel européen. La hiérarchie catholique s'impliqua fortement en demandant à de multiples reprises qu'une référence à Dieu et au christianisme soit inclue dans le futur traité[47].

Nous aborderons donc dans une première section les caractéristiques de ce lobbying religieux lors des débats sur le TCE. Il ne s'agit pas de retracer intégralement l'histoire des débats mais de montrer en quoi ils témoignent de l'organisation des lobbies à Bruxelles, notamment à travers le lobby catholique et les prises de position de la COMECE, mais aussi de la forte mobilisation des lobbies laïques et humanistes. Nous aborderons à cette occasion le rôle important joué par certains nouveaux entrants dans l'Union européenne, notamment la Pologne. Ces débats bénéficient en outre aujourd'hui d'un recul utile afin d'apprécier les erreurs ou habiletés tactiques des différents acteurs, religieux ou humanistes. Enfin, nous aborderons dans une seconde section, les conséquences de l'adoption du Traité de Lisbonne et l'institutionnalisation de ce dialogue à travers les débuts de la mise en œuvre de l'article 17.

[47] MEHDI Rostane, « L'Union européenne et le fait religieux » Eléments du débat constitutionnel, *Revue française de droit constitutionnel*, 2003/2, n°54, p.227-248.

Section 1 : Un lobbying intense : de la Convention à l'adoption du traité de Lisbonne

La Convention pour l'avenir de l'Europe, présidée par Valéry Giscard D'Estaing, s'est réunie entre 2002 et 2003, afin de préparer les discussions d'une Conférence intergouvernementale visant à modifier les traités européens.

Plusieurs points précis servirent de fil conducteur aux revendications et aux prises de positions des lobbies religieux et humanistes à Bruxelles, comme le souligne René Rémond[48].

Le premier fut celui le plus consensuel car il avait fait l'objet d'un compromis lors de la Conférence intergouvernementale préparant le traité d'Amsterdam et concernait le statut des Eglises, associations, communautés religieuses et des organisations philosophiques non confessionnelles qui devait figurer dans le traité. Le gouvernement belge obtînt, au nom de la laïcité et au titre d'un compromis incluant les organisations non confessionnelles, que cette question fasse seulement l'objet d'une déclaration annexée au traité. La déclaration n°11 prévoyait ainsi que ce statut relève de la compétence exclusive des Etats membres[49]. Toutefois, l'incorporation de cet article dans le TCE à l'article I-52, aujourd'hui article 17, suscita de fortes oppositions[50] alors même qu'il ajoutait à la déclaration d'Amsterdam un troisième paragraphe institutionnalisant le dialogue entre l'UE et les organisations sus-citées.

Le deuxième point concernait la référence à Dieu dans les premiers articles du Traité soutenue par plusieurs pays notamment les pays où cette situation prévaut, comme l'Allemagne ou la Pologne. Un troisième point concernait la question de la mention de l'héritage chrétien dans le préambule du futur traité. Ce point posa le plus de problème lors des débats.

- *Un reflet des positions vaticanes*

[48] Réné Rémond, « Point de vue – l'héritage chrétien de l'Europe », Retour sur une controverse historique, *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 2007/3, n°85, p 143-150.

[49] 11. Déclaration relative au statut des églises et des organisations non confessionnelles **:**
« L'Union européenne respecte et ne préjuge pas le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les Églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.
L'Union européenne respecte également le statut des organisations philosophiques et non confessionnelles. »
http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11997D/htm/11997D.html

[50] Bérengère Massignon souligne en effet qu' « Alors que la FHE et d'autres mouvements humanistes et laïques nationaux se mobilisèrent surtout contre l'article I-52, l'agitation autour du préambule masqua, en partie, cet article lourd de conséquences ». Bérengère Massignon, *op. cit*, p.168.

Dès 1999, le Vatican se positionne au sujet de l'Union européenne dans *Ecclesia in Europa*. Ainsi, Marcel Conradt[51] souligne les quatre points que le pape Jean Paul a développés lors de ce synode et qui doivent guider l'action de la hiérarchie catholique :

- La reconnaissance spécifique des Eglises dans la législation européenne
- Des définitions plus souples des domaines respectifs, spirituels et temporels
- La condamnation de tout type de laïcisme idéologique ou de séparation entre les institutions civiles et les confessions religieuses
- Et la nécessité que des chrétiens convenablement formés et compétents soient présents dans les diverses instances et institutions européennes pour concourir à définir une convivialité européenne.

En ce qui concerne les domaines d'intérêt de l'Eglise relatifs aux compétences de l'UE, qui s'exprime entre autres dans les groupes de travail de la COMECE, Vincent Legrand, membre de la COMECE de 2007 à 2010 en tant que Conseil en affaires européennes et interreligieuses, soulignait en avril 2011 [52] qu'en vertu de l'encyclique *Popularum progressio* du pape Paul VI prônant le « développement intégral » de l'homme, et reprise par Benoit XVI dans l'encyclique *Caritatis inveritate*, « l'Eglise s'intéresse à tous les sujets et politiques européennes » car elle a une vision intégrale de l'homme, de son développement et de la société. Un fait confirmé par les nombreuses publications de la COMECE. A titre d'exemple, le secrétariat a publié en 2008, une réflexion chrétienne sur les changements climatiques[53].

Ces différents points éclairent le rôle des lobbies catholiques dont la principale revendication fut d'obtenir un statut spécifique au sein du nouveau traité, reconnu dans l'article 52 (TCE) puis 17. En effet, la COMECE, soutenue par la CEC, refuse le terme de lobby et lui préfère le terme de « partenaire » au même titre que les partenaires sociaux, associés au dialogue avec les institutions de l'UE. Ainsi, elle a longtemps signifiée son refus d'être simplement assimilée à une organisation de la société civile au même titre que les ONG.

Ce point a été mis en avant par Vincent Legrand, qui souligne que pour la COMECE, le terme de lobby ne peut désigner que l'aspect technique de leur structure. La COMECE a en effet toutes les caractéristiques d'un lobby technique :

[51] Intervention de Marcel Conradt, Actes de la conférence publique organisée le mardi 27 mai 2008 à Paris par le Grand Orient de France et intitulée : « Les cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe ».
[52] Intervention de Vincent Legrand, professeur à l'Université Catholique de Louvain et ancien membre de la COMECE, lors du colloque organisé à Bruxelles par la Fédération des amis de la morale laïque, le 2 avril 2011 et intitulé : « Europe, sécularisation de la société, réactions des Eglises ». http://www.faml.be/colloque/2011.
[53] Secrétariat de la COMECE, *Réflexion chrétienne sur les changements climatiques, Implication des changements climatiques sur les styles de vie et les politiques de l'UE, rapport aux évêques membres de la COMECE*, octobre 2008.

- **la veille informative** permet d'informer les évêques délégués au sujet des politiques ménées par l'UE. Cette veille prend la forme d'un suivi du processus décisionnel, des programmes de travail annuel de la Commission européenne. Il a aussi pour objectif d'identifier les éléments de l'agenda politique où l'Eglise pourra intervenir et faire valoir ses positions.
- **la représentation et la défense des intérêts** est assurée à travers les rencontres régulières avec les membres des institutions européennes et les prises de position lors des grands débats politiques et techniques. La défense des préoccupations des évêques est notamment assurée par la publication et le dépôt de documents lors des consultations de la Commission européenne. Ce travail est assuré par le secrétariat de la COMECE basé à Bruxelles.

Les grandes orientations devant guider le travail du secrétariat sont décidées par les évêques, réunis deux fois par an en assemblée plénière. Dix personnes travaillent en permanence sur les sujets d'intérêt de la COMECE.

La différence avec un lobby réside alors pour la COMECE dans les fins visées qui ne peuvent s'apparenter à un lobby classique. En effet, la COMECE travaille non pas pour défendre ses intérêts catégoriels mais pour défendre « sa vision du bien commun » incarnée par la doctrine sociale de l'Eglise.

A la lumière de ces éléments, la position du secrétariat de la COMECE[54] lors du débat de la Convention est donc très instructive. On peut ainsi lire dans la position du secrétariat les points suivants qui reflètent la position du Vatican et les préoccupations des épiscopats nationaux :

- La reconnaissance de « l'ouverture et l'ultime altérité liées au nom de Dieu ». A ce titre, la position de la COMECE fait référence en bas de page à la constitution polonaise qui mentionne Dieu « comme la source de la vérité, de la justice, du bien et de la beauté ». On peut ici y voir la trace des évêques polonais, qui souhaitaient s'inspirer de la constitution polonaise pour élaborer le TCE[55].
- La reconnaissance des « grands mouvements et traditions religieux, spirituels et intellectuels comme **héritage significatif**[56] pour le présent et le futur de l'Europe. Présent parmi celles-ci, **la contribution spécifique** des Eglises et communautés religieuses devrait être enregistrées dans un traité de base de la future Union

[54] Cf. Annexe 5 : Contribution du Secrétariat de la COMECE au débat sur l'avenir de l'Union européenne.
[55] Cf. les paragraphes suivants.
[56] Les passages en gras ont été surlignés par mes soins et n'apparaissent pas comme tel dans le document original.

européenne. Le traité devrait également prévoir la possibilité d'un **dialogue structuré** entre les institutions européennes et les Eglises et communautés religieuses. »

- L'incorporation de la déclaration numéro 11 du traité d'Amsterdam en assurant « le respect du statut des Eglises et des communautés religieuses comme enregistré par chaque Etat. »

A ce titre, mentionner Dieu ou faire référence aux racines chrétiennes permettrait ainsi de renforcer l'implication des citoyens dans la construction européenne. Comme le souligne Marcel Conradt, il s'agirait notamment ici de faire référence à la situation des PECO où les citoyens assimilent le rôle de l'Eglise avec la liberté retrouvée à la chute des régimes communistes. Ainsi « y faire référence dans la constitution, serait pour eux, un signe que le projet européen garantira leur liberté et leur dignité »[57].

Un constat que l'on peut effectivement justifier si l'on tient compte des débats en Pologne relatifs à l'entrée de ce pays dans l'Union européenne. En effet, ceux-ci ont été marqués par plusieurs inquiétudes au sujet de l'UE, soulignées par Sabrina Petra Ramet. Celles-ci concernèrent par exemple la prise de position du Parlement européen de 2002 en faveur de la légalisation de l'avortement[58]. La peur du sécularisme et des certaines de ces prises de position ont renforcé les mouvements intégristes en Pologne, opposés à l'entrée dans l'Union européenne. Tellement bien que l'épiscopat polonais dû publier un premier document en mars 2002 afin de soutenir l'accession du pays à l'UE. En mai, le cardinal Glemp, grande figure catholique de la lutte contre le communisme, et le président Kwasniewski assurèrent au peuple que les représentants polonais à la Convention pour l'avenir de l'Europe allaient s'assurer que la future constitution mentionnerait l'héritage chrétien de l'Europe. Enfin, un porte-parole de l'épiscopat alla même jusqu'à affirmer que l'évocation de Dieu dans la constitution polonaise allait servir de modèle à la Convention[59]. On constate donc ici le rôle important de ce débat sur la mention des racines chrétiennes au sein même des futurs membres de l'UE.

A ce titre, l'influence des futurs nouveaux entrants en général a été prépondérante : « Aussi n'est-ce pas un hasard, si, dans le groupe des pays ayant lutté jusqu'au bout pour la reconnaissance des origines chrétiennes de l'Europe, se trouvent quatre pays de ce deuxième

[57] Intervention de Marcel Conradt, Actes de la conférence publique organisée le mardi 27 mai 2008 à Paris par le Grand Orient de France et intitulée : « Les cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe ».
[58] Journal officiel de l'Union européenne, *Résolution du Parlement européen sur la santé et les droits sexuels et génésiques*, 3 juillet 2002.
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2003/ce271/ce27120031112fr03690374.pdf
[59] Sabrina P. Ramet, *op cit.* p.139.

cercle, Pologne, Lituanie, République Tchèque, Slovaquie »[60]. Mis à part la République Tchèque, l'influence de l'Eglise catholique dans ces trois pays est très forte depuis la chute des régimes communistes comme nous avons pu le voir plus haut.

La position des lobbies laïques et humanistes est plus complexe. Tout d'abord, le combat, notamment en France s'est concentré sur l'aspect le plus symbolique, à savoir l'introduction d'une référence à Dieu dans le traité ou à un héritage chrétien dans le préambule.

Comme le souligne Bérengère Massignon, la FHE fut plus organisée et réactive dans le cadre de la Convention[61] mais cet optimisme est tempéré par Marcel Conradt qui parle au contraire d'un piège et d'une tactique réussie par le Vatican et la hiérarchie catholique visant à focaliser le débat sur les racines chrétiennes pour mieux faire passer l'article 52 (puis17)[62]. On mesure ici une certaine déception des lobbies laïques et humanistes qui doivent maintenant faire face à ce dialogue et à sa mise en œuvre.

Au final, le projet de TCE adopté à Rome le 29 octobre 2004 par le Conseil européen mentionne les « héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe » et l'article 52 est ainsi validé. Après, le rejet du TCE par référendum en France et aux Pays Bas, ce compromis final fut par la suite repris dans le traité de Lisbonne qui est aujourd'hui en vigueur dans l'Union européenne. Un compromis sonne comme un échec pour certains mouvements laïques et humanistes en ce sens qu'il ne permet pas une réelle séparation des Eglises et de l'UE. L'article 17 institutionnalise maintenant le dialogue entre l'UE et ces organisations.

Section 2 : Un dialogue devenu contraignant

Le dialogue prévu à l'article 17 reste l'objet de vives critiques malgré l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1er décembre 2009. En effet, cet article est peu précis et laisse donc une grande marge d'appréciation à la Commission européenne (à travers le BEPA, Bureau des conseillers de politique européenne) et aux autres institutions de l'UE.

Les premiers sujets d'imprécision reste les termes de l'article lui-même qui prône « un dialogue ouvert, régulier et transparent ».

Le site internet du BEPA tente de définir ces trois termes.

[60] *Idid.* p. 146.
[61] Bérengère Massignon, *op cit.* p.169.
[62] Cf. Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt.

« Ouvert: toute personne qui souhaite prendre part au dialogue peut le faire. La Commission n'a pas le pouvoir de définir, que ce soit au niveau national ou européen, la relation entre l'État et les Églises, les communautés religieuses et philosophiques et les organisations non confessionnelles. La Commission européenne accepte donc comme partenaires du dialogue toutes les organisations qui sont reconnues par les États membres comme Églises, communautés religieuses ou communautés de conviction.

Transparent: chacun doit avoir le droit de savoir, à tout moment, qui est associé au dialogue. Ses objectifs et ses résultats doivent également être clairs. Ce site vise à rendre le dialogue plus transparent et à fournir des informations sur les événements connexes.

Régulier: la Commission européenne entretient un dialogue permanent avec ses partenaires à différents niveaux, sous la forme de réunions bilatérales ou d'événements spécifiques. La Commission assure aussi des échanges bilatéraux réguliers avec des partenaires, à leur demande, et des événements sont régulièrement organisés dans le cadre du dialogue. »[63]

Toutefois, ces définitions restent imprécises et portent le flan à plusieurs critiques émanant des organisations non confessionnelles :

- L'emploi du terme « régulier » pose la question de la fréquence de ces réunions qui n'est pas précisée et qui est laissé à l'appréciation des organisations et des institutions. Il semblerait à ce sujet que les sommets annuels thématiques soient maintenus.

Deux sommets de ce type se sont déroulés depuis l'adoption du traité de Lisbonne. Un premier sommet a eu lieu le 19 juillet 2010[64] entre les présidents de la Commission européenne et du Parlement européen et les hauts dignitaires religieux, sur le thème de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Le dernier a eu lieu le mardi 30 mai 2011[65] sur le thème des droits et libertés démocratiques et est considéré comme le véritable point de départ du dialogue au sens de l'article 17. En effet, celui-ci a réuni les dignitaires religieux en présence des présidents des trois institutions européennes. Il s'agissait pour les représentants religieux de mettre en avant la liberté de religion dans les relations extérieures de l'UE après les différents faits divers concernant les chrétiens en orient.

Les séminaires de dialogue vont eux aussi se poursuivre mais on ne peut pas encore présager de la fréquence de ceux-ci.

- Un deuxième point concerne l'emploi du terme « ouvert ». La liste des personnes à inviter reste encore à la discrétion de la Commission européenne et du BEPA.

[63] Site internet du BEPA : http://ec.europa.eu/bepa/activities/outreach-team/dialogue/index_fr.htm
[64] Cf. Annexe 7 : Liste des participants, rencontre entre la Commission européenne, le Parlement européen et les dignitaires religieux le 19 juillet 2010.
[65] Les communiqués de presse et la liste des participants sont disponibles en ligne sur le site du BEPA.

Or, s'il est difficile pour la Commission de refuser des organisations ayant un statut officiel dans un Etat membre, l'éventail des possibilités est très vaste, laissant la porte ouverte à des dérives. Ici est posée la question des sectes qui n'hésitent pas à s'implanter à Bruxelles afin de bénéficier de ce dialogue, en vertu de la reconnaissance qu'elles ont dans un des pays de l'UE. Ainsi, la scientologie est reconnue au Portugal et en Suède comme une religion. L'inauguration du « premier siège des Eglises de scientologie pour l'Europe » en plein centre de Bruxelles[66] le 23 janvier 2010, dans des locaux rénovés de 8000 m², n'est pas un hasard. Le statut des Eglises relevant des législations nationales d'après l'article 17, paragraphe premier, il suffit qu'un Etat membre reconnaisse officiellement une communauté religieuse pour lui permettre d'accéder à ces consultations. D'autres mouvements créationnistes ou évangéliques entendent eux aussi participer à ce dialogue.

Du coté des mouvements humanistes et laïques, la question de la liste des invités est cruciale afin d'éviter les affrontements entre différents courants et la neutralisation des échanges selon Marcel Conradt. Ce dernier souhaiterait donc que les laïques restent maîtres de la liste des invités[67]. Cette solution parait difficile à mettre en œuvre étant donné que c'est le BEPA qui se charge de l'organisation de ces réunions. De plus, ce dernier rappelle par ailleurs dans son livre que la Scientologie dispose d'un « International Bureau européen des Relations publiques des droits de l'homme » présent dans les listes du BEPA. Il serait donc facile pour ce bureau de participer aux réunions des groupes philosophiques avec les institutions européennes. Preuve du malaise lié à la liste des invités, celles-ci ne sont plus consultables sur le site du BEPA, comme le prouve l'auteur[68]. Cette situation est toujours d'actualité en 2011 en renforce l'opacité liée à ces réunions.

- Enfin, la question du thème abordé dans ses réunions pose aussi problème aux organisations humanistes et laïques. Ce thème est libre et peut être décidé par les invités ou les institutions européennes. Là encore, aucun élément ne permet de savoir comment les thèmes sont choisis et s'il existe des consultations à cet effet.

Tous ces éléments questionnent donc encore la volonté d'avoir un dialogue réellement transparent et qui ne fasse pas l'apologie de mouvements sectaires, une conséquence qui n'a pas été prévue par le traité, ni par les Eglises européennes.

[66] Cf. Le communiqué de presse relatant l'inauguration sur le site de la Scientologie : http://www.scientologie.fr/david-miscavige/churchopenings/new-branch-of-churches-of-scientology-for-europe-opens-in-brussels.html
[67] Cf. Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt.
[68] Marcel Conradt, *Le cheval de Troie, Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe,* Editions du Grand Orient de Belgique, 2009, p.271, *Addendum*, p.17.

Toutefois, il faut préciser que les organisations philosophiques et non confessionnelles peuvent elles aussi bénéficier de ce dialogue. Le 15 octobre 2010, les trois présidents des institutions européennes ont pu rencontrer ces organisations parmi lesquelles de nombreuses loges maçonniques européennes et associations des droits de l'homme[69]. Les sélections des invités est elle aussi le fait des services du BEPA et n'a, jusqu'à ce jour pas mentionné d'organisations provenant de mouvements sectaires.

Outre les modalités de ce dialogue, le problème majeur souligné par Marcel Conradt[70] est que ce dialogue ait été interprété comme **contraignant**. C'est-à-dire qu'il concerne l'ensemble du triangle institutionnel. Ainsi, le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne vont petit à petit mettre en place ce dialogue en prenant contact avec les organisations religieuses, mais aussi non confessionnelles, alors même que les points cités plus haut restent flous. En témoigne l'accroissement des rapports avec le Parlement européen évoqué par le révérend Frank Dieter au nom de la CEC[71].

Ainsi, on peut en conclure que ce dialogue n'est guère plus clarifié après l'adoption du traité de Lisbonne. L'article 17 fait que ce dialogue est maintenant devenu une obligation pour les institutions et qu'il s'apprête à devenir systématique. De fait, cette institutionnalisation confirme la volonté politique, telle celle qu'avait affichée Jacques Delors en 1992 et la transforme, 17 ans après, en une obligation légale qui peut être mise en avant par les différents lobbies ou les institutions européennes et selon des modalités qui restent libres.

A ce titre, les organisations non confessionnelles s'estiment mises à l'écart. Ainsi, le 30 mai 2011, la réunion avec les leaders religieux est organisée mais sans mentionner les organisations non confessionnelles et sans préciser si elles allaient être invitées par la suite[72].

Le Conseil de l'UE est lui aussi fréquemment impliqué dans ce dialogue comme en témoignent les différentes rencontres entre les lobbies religieux et laïques et les présidences tournantes de l'UE. Le lobbying religieux et laïque fut intense en direction de la présidence hongroise au premier semestre mais aussi polonaise pour le deuxième semestre de l'année 2011. Plusieurs communiqués de presse font état de ces rencontres en vue d'orienter les priorités de ces présidences ou du moins de faire part de leur point sur ces différents sujets.

Les Eglises ont ainsi rencontré la présidence hongroise le 17 janvier 2011 à Budapest[73]. Elles ont été reçue par le premier ministre Victor Orban, le vice premier ministre,

[69] Cf. Annexe 6 : Liste des participants : rencontre avec les représentants de diverses organisations philosophiques et non confessionnelles le 15 octobre 2010.
[70] Cf. Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt
[71] Cf. Annexe 3 : Entretien avec Frank Dieter (CEC).
[72] De nombreuses réactions sont consultables sur le site de la FHE.

plusieurs secrétaires d'Etat et d'autres conseillers, ce qui témoigne de l'intérêt du gouvernement hongrois vis-à-vis de ce dialogue. Un intérêt qui va de pair avec l'actualité et l'adoption par la Hongrie d'une constitution conservatrice et favorable aux valeurs traditionnelles chrétiennes que d'aucuns considèrent comme réactionnaire voire contraire au droit européen[74] ; ce qui a poussé le gouvernement à en modifier certaines dispositions notamment en ce qui concerne la liberté de la presse. En outre, une rencontre œcuménique fut organisée à Varsovie par le Conseil œcuménique polonais à l'occasion de la présidence polonaise de l'UE le 3 juillet 2011. Plus de 250 personnes ont ainsi débattues des priorités de la présidence polonaise en présence de plusieurs personnalités politique de premier plan comme le premier ministre hongrois, venu témoigner sur sa présidence de l'UE, et le secrétaire d'Etat polonais Tomasz Siemoniak.[75]

Ces rencontres témoignent des liens étroits qui se tissent entre les politiques européens, nationaux et les organisations religieuses depuis plusieurs années. L'influence auprès des présidences de l'Union est un rituel qui est amené à se pérenniser du fait de l'article 17 du traité. Par ailleurs, les Eglises multiplient ces rencontres en adoptant une attitude proactive, en organisant elles-mêmes leurs rencontres œcuméniques et en invitant les dirigeants politiques européens à y participer. Ces évènements témoignent de la vitalité et de la participation pleine et entière de ces organisations au dialogue institutionnel officialisé par le Traité de Lisbonne et participe pleinement du mode de fonctionnement de la démocratie bruxelloise où la plupart des lobbies organisent des évènements sur ce modèle afin de sensibiliser les acteurs politiques européens à leur problématiques. Ces rencontres sont souvent conviviales avec l'organisation de cocktails, moments prévus de « *networking* », ou « réseautage » en français, qui participent de la perméabilité à l'influence de l'UE.

En ce qui concerne les mouvements laïques et humanistes, leur participation est plus anecdotique mais semble être en pleine évolution depuis l'adoption du traité de Lisbonne. Ainsi, la présidence belge de l'UE fut la première à recevoir la Fédération Humaniste européenne en 2010. On peut considérer que ce premier pas est une conséquence de l'application du traité de Lisbonne mais les spécificités de la laïcité belge, qui permet la reconnaissance des organisations confessionnelles et non confessionnelles (ces dernières bénéficiant de subventions au même titre que les religions) peut aussi expliquer cette volonté d'égalité de traitement. Cependant, les rencontres entre la FHE et la présidence hongroise de

[73] Cf. Annexe 8 : Communiqués de presse, « Les Eglises rencontrent la Présidence hongroise de l'UE ».
[74] Cf. Annexe 8: Communiqués de presse, « La FHE rencontre la présidence hongroise de l'UE ». Dans ce communiqué, la FHE revient sur les points opaques et dangereux de cette constitution.
[75] Cf. Annexe 8 : Communiqués de presse, «Churches mark the beginning of the Polish EU Presidency ».

l'UE le 24 mai 2011[76] puis avec la présidence polonaise de l'UE témoignent de la poursuite de ces relations à l'avenir, sans doute du fait de la mention des organisations non confessionnelles dans l'article 17.

Les conséquences de ce dialogue ont donc remis en cause la volonté des mouvements laïques et humanistes de parvenir à une séparation des Eglises et de l'UE. Plusieurs évolutions récentes ont provoqué une mutation des stratégies de lobbying. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, incluant les organisations non confessionnelles dans le dialogue avec l'UE implique une redéfinition des priorités de la FHE tandis que l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen en ont fait une cible privilégiée des lobbies religieux et laïques.

[76] Cf. Annexe 8 : Communiqué de presse, « La FHE reçue par la Présidence hongroise de l'UE ».

TROISIEME PARTIE - La mutation des stratégies de lobbying depuis l'adoption du Traité de Lisbonne

Depuis 1979 et la première élection du Parlement européen au suffrage universel, les lobbyistes n'ont cessé d'accentuer leur présence auprès de cette institution. Au fil des traités, le Parlement a gagné en compétences et en légitimité au point de devenir la cible privilégiée du lobbying après la Commission européenne. Il faut dire que le Parlement a longtemps été dans l'ombre de la Commission et du Conseil qui disposaient de la quasi-totalité des pouvoirs de l'Union européenne. Les avancées progressives de la codécision ont petit à petit donné plus de pouvoir aux parlementaires et ce, dans des domaines de plus en plus variés. La Traité de Lisbonne franchit une nouvelle étape en faisant de la codécision la procédure législative ordinaire. Depuis l'entrée en vigueur du traité, nombre de domaines sont donc à l'étude par le parlement européen. Les lobbyistes ont anticipé cette évolution et ont accentué leur présence auprès des parlementaires et sous différentes formes. Le Parlement et les eurodéputés, forts de leurs nouvelles compétences, se sont eux aussi saisis de nouveaux sujets. Tel est le cas pour les rapports entre les Eglises et l'UE mais aussi de domaines qui sont chers aux Eglises : bioéthique, avortement, sexualité, liberté, justice…D'autre part, l'adoption du traité de Lisbonne a fait prendre conscience aux mouvements laïques et humanistes de la nécessité de prendre part activement au processus décisionnel de l'Union et de dépasser les anciens clivages et positionnement, liés le plus souvent aux histoires et aux traditions nationales. Il est vrai que le dialogue entre les Eglises et l'UE est depuis longtemps une réalité et qu'il ne peut dorénavant que s'accentuer. Les laïques et les humanistes, dont le dialogue est nouvellement inclus dans le traité doivent donc décider entre eux des modalités d'actions qu'ils envisagent pour l'avenir. Nous analyserons dans un premier chapitre comment l'ascension progressive du Parlement européen a permis aux mouvements laïques de s'organiser en son sein et aux différents lobbies d'accentuer leur pression vers ces nouveaux leviers de la décision européenne et quels sont les vecteurs qui servent le message laïque ou religieux. Dans un second chapitre, nous évaluerons comment les faiblesses de la FHE sont en passe d'être dépassées et les défis qu'il reste à relever afin de réellement peser sur les décisions européennes.

Chapitre 1 : La montée en puissance du parlement européen : une nouvelle cible efficace pour les lobbyistes religieux, humanistes et laïques

Section 1 : Un lobbying ciblé vers les parlementaires

L'élection au suffrage universel direct des eurodéputés en 1979 fut un pas décisif pour l'implantation des lobbies religieux et ce n'est sans doute pas un hasard si la création de la COMECE a eu lieu en 1980. La toute nouvelle représentativité du Parlement européen présageait déjà du développement de cette institution alors même que se posait la question de la démocratisation de l'Union européenne. Les lobbies religieux, laïques et humanistes ont donc très tôt pris conscience de cette évolution et se sont donc implantés au plus près des institutions. Le choix opéré par la plupart des lobbies de s'installer à Bruxelles alors que le siège du Parlement européen est situé à Strasbourg témoigne du fait que la Commission européenne, et dans une moindre mesure le Conseil de l'UE et les représentations nationales, restent les institutions les plus influentes dans l'élaboration de la législation européenne. La Commission européenne bénéficie de l'initiative législative et élabore les projets de directives et de règlements qui seront ensuite soumis au Conseil et au Parlement. A ses débuts, le Parlement n'avait qu'un pouvoir consultatif. Le traité de Maastricht puis d'Amsterdam a conféré au Parlement le rôle de législateur et la codécision avec le Conseil s'est étendue à de nombreux domaines avec le traité de Lisbonne. L'implantation des tous les lobbies religieux comme laïques à Bruxelles est dorénavant un atout car l'essentiel du travail des députés européens se déroule dans la capitale belge. Seules les séances plénières se tiennent à Strasbourg et les récentes polémiques visant à établir définitivement le siège du Parlement à Bruxelles pourraient accentuer la présence des parlementaires à Bruxelles.

L'essentiel du lobbying s'effectue auprès des députés européens. En effet, c'est au sein de commissions parlementaires, couvrant l'intégralité des domaines de compétence de l'UE, que s'élaborent les compromis entre les partis politiques européens et que se déroulent les débats, notamment au niveau technique et juridique.

Ainsi, le travail de lobbying auprès du Parlement européen se déroule en amont du projet de loi, le plus souvent dès qu'un parlementaire prévoit d'écrire un rapport sur un sujet précis car ce rapport, s'il est adopté en Commission, définira la position officielle du Parlement et déterminera le plus souvent le vote final du projet de loi déposé par la Commission européenne. Les lobbies religieux ont pris l'habitude de cibler directement les parlementaires de plusieurs façons et à partir de plusieurs critères.

Concernant les manières d'interférer avec les députés européens celles-ci sont de deux ordres : le contact avec les députés par la voie électronique, postale ou téléphonique. Ceci peut prendre la forme d'envoi de documentation liée à l'activité en cours du député, de sollicitations de rencontre afin d'exposer le point de vue de tel ou tel mouvement ou organisation, de lettre de pression ou d'indignation pour les lobbies les plus revendicatifs.

Il s'agit aussi d'une influence directe sur le député par le biais de sollicitations afin de participer à divers évènements organisés par les organisations présentes à Bruxelles. Les représentants d'intérêts à Bruxelles organisent très souvent de nombreux évènements : conférences débats, journées thématiques, ateliers de travail, déjeuners débats, fêtes et cocktails qui rythment l'activité des lobbies et des institutions. Les membres du triangle institutionnel sont donc fréquemment sollicités afin de participer à ces évènements, notamment afin d'intervenir en tant qu'orateur. Les lobbies religieux sont très actifs dans ce domaine et la consultation des rapports d'activité de la COMECE et de la CEC témoigne d'un succès important auprès des parlementaires et des membres de la Commission.

Le Parlement européen est par ailleurs le plus souvent l'hôte de ces évènements qui se déroulent en son sein.

A titre d'exemple, le 30 septembre 2010, Caritas Europa[77], la COMECE, la CEC et Eurodiaconia[78] ont organisé, sous le patronage du président du Parlement européen, Jerzy Buzek, une conférence au Parlement intitulée : « New ways of Solidarity ». Une exposition sur l'action des Eglises contre la pauvreté fut inaugurée à l'occasion au sein du Parlement européen. La conférence a réuni 150 participants, de la présidence belge du Conseil européen, de la Commission européenne et différents parlementaires. Cette conférence fut aussi l'occasion pour les lobbies religieux de signer et déposer au Parlement, un rapport conjoint des entités organisatrices assorti de recommandations politiques[79]. Ce rapport a été réalisé au titre de la réflexion menée sur ce sujet pour l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Plus largement ce rapport visait à influencer les prochains votes relatifs à l'adoption de la stratégie UE2020. Cette stratégie globale, adoptée en juin 2010, détermine actuellement les orientations générales de l'UE en matière économique, sociale et

[77] Caritas Europe est une ONG catholique d'aide, de développement et de service social, confédérant plusieurs organisations et visant à lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Elle est créée en 1971 et son siège est situé à Bruxelles.

[78] Eurodiaconia est un réseau d'organisations, Eglises et institutions chrétiennes ayant pour objectif d'œuvrer dans le domaine des services sociaux, de la santé et de l'éducation.

[79] Caritas Europa, la Commission Eglise et Société de la Conférence des Eglises Européennes (CEC/KEK), le Secrétariat de la Commission des Episcopats de la Communauté européenne (COMECE) et Eurodiaconia, *Tu ne porteras point atteinte au droit des pauvres, propositions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE.* 2010.

environnementale. A noter qu'Eurodiaconia et Caritas Europa sont subventionnées par le programme européen pour l'emploi et la solidarité au titre de la période 2007-2013[80]. A ce titre, il est donc fort probable que ce rapport fut, en partie ou en totalité, indirectement financé par l'Union européenne.

Cette forme de lobbying est très répandue au sein du Parlement et la tenue d'un évènement nécessite le « patronage » d'un membre du Parlement européen. Ainsi, le parti politique dont est issu le député organisateur de l'évènement, prend en charge le coût de celui-ci. Les évènements organisés par les lobbies religieux sont le plus souvent le fait de députés membres du Parti populaire européen (PPE), parti ayant actuellement la majorité des sièges au Parlement et rassemblant, entre autres, les Démocrates-chrétiens.

A titre d'exemple, en 2010, le PPE, de concert avec la COMECE a permis l'organisation au Parlement européen des évènements suivants :

- « First European Conference on work free Sunday », le 24 mars
- « Conference on the Encyclical Letter Caritas in Veritate », le 14 septembre
- « New Ways of Solidarity », le 30 septembre
- « Conference on Persecution of Christians », le 5 octobre

On constate ici encore une fois le rôle de la Démocratie chrétienne, à travers le PPE, et le soutien que nombre de députés apportent aux lobbies religieux que ce soit en termes logistiques en mettant à disposition les salles et le matériel audio et vidéo qui y est lié, mais aussi en termes humains en participant activement à ces rencontres en tant qu'orateur. La présence de députés, qui plus est du Président du Parlement européen, de Commissaires européens, ou d'autres personnalités de premier plan, est un gage de réussite pour un évènement. Au vu du nombre de personnes réunies lors des évènements de la COMECE et de la CEC, plusieurs centaines, il est aisé de dire que ces évènements sont de véritables succès qui témoignent de l'influence de ces lobbies au sein du Parlement européen.

Les lobbies humanistes et laïques participent eux aussi de cette stratégie de lobbying au Parlement européen à travers plusieurs initiatives visant à promouvoir la séparation des Eglises et de l'UE et des prises de positions fréquentes en séance plénière du Parlement européen[81].

[80] Une mention précisant ce financement figure en effet sur le rapport (Cf. Bibliographie, rubrique « Rapports »).
[81] Le blog de Véronique De Keyser témoigne de cette activité: http://www.vdekeyser.be/category/laicite-de-lunion-europeenne/

L'activité des lobbies laïques et humanistes est beaucoup moins développée que celle des lobbies religieux et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les faiblesses de la FHE, en termes humains et financiers, handicapent le lobbying et la capacité d'influence de celle-ci auprès des parlementaires et du Parlement européen en général. Ensuite, la majorité politique au sein du Parlement européen et le fait que la plupart des hauts dirigeants soient issues du courant de la Démocratie chrétienne rend plus difficile la mobilisation de ces personnalités pour des évènements aussi médiatiques que ceux organisés par la COMECE par exemple. Par ailleurs, Marcel Conradt souligne que le président du Parlement européen, Jerzy Buzek vient de nommer le vice-président du Parlement européen, Laszlo Tokes (PPE), évêque roumain, figure de la révolution roumaine contre le régime communiste de Ceausescu, afin de faire le lien entre les organisations confessionnelles et non confessionnelles et le Parlement européen. Une nomination qui bien évidemment semble compliquer les relations entre le Parlement et les partisans de la laïcité.

L'action laïque et humaniste au Parlement européen est par ailleurs principalement le fait de l'engagement personnel des parlementaires eux-mêmes et de leur équipe. Il en est ainsi de plusieurs parlementaires parmi lesquels nous pouvons citer Véronique de Keyser (députée PSE, Belgique) et Sophie In't Veld (députée ALDE, Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe, Pays Bas) qui sont particulièrement actives au Parlement européen.

Plusieurs initiatives au Parlement européen initiées par ces deux députées méritent d'être évoquées ici.

Il s'agit tout d'abord de la suppression des « Petits déjeuners de la Libre pensée » évoqués dans l'ouvrage de Marcel Conradt en 2009. En effet, ces petits déjeuners, organisés à l'initiative de Véronique de Keyser et en réaction au « Petits déjeuner de prière œcuménique » à Strasbourg[82] ont pris fin en 2010 car ils étaient contreproductifs. Comme le souligne Marcel Conradt, « ces rencontres ont pris fin car elles étaient ouvertes à tout le monde. Un thème était fixé et chacun était libre de débattre. Au final, du fait de la présence de représentants religieux, les débats étaient biaisés et les laïques incapables de définir une stratégie commune »[83].

[82] Marcel Conradt, *op cit*, p.15
[83] Cf. Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt.

A Bruxelles, l'action de Sophie In't Veld a mené à la création d'un intergroupe nommé «European Parliament Platform for secularism in Politics» que l'on pourrait traduire par « Plateforme du Parlement européen pour la laïcité en politique »[84].

Cette plateforme, qui réunit les députés concernés par cet objet a plusieurs objectifs :

- Identifier et prévenir les domaines où les connivences entre la religion et la politique mettent en danger les valeurs et les principes de l'UE,
- Promouvoir la connaissance, la compréhension et l'acceptation de la liberté de religion et de non religion, et l'impartialité de l'UE en ce qui concerne les organisations confessionnelles et non confessionnelles,
- Prendre les mesures appropriées afin de contrer les atteintes à la démocratie, aux droits de l'homme et en particulier au droit des femmes et des minorités, défendre les droits en matière de sexualité et de reproduction, le pluralisme et l'Etat de droit.

Au même titre que les organisations religieuses, cette plateforme mobilise les députés européens sur plusieurs sujets d'actualité et qui concerne la laïcité de l'UE et les membres de la plateforme n'hésitent pas à demander des comptes publiquement à la Commission européenne ou au Parlement.

Cette plateforme est intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord, elle témoigne de l'engagement fort de certains parlementaire en faveur de ces sujets. D'autre part, les sujets traités dépassent largement les institutions de l'Union européenne pour concerner la laïcité au sein des Etats membres comme en témoigne la récente prise de position de la plateforme en faveur du juge italien Totsi[85]. Ce juge italien avait enlevé en 2003, lors d'un procès et à la demande des avocats, un crucifix accroché dans la salle d'audience. Un long bras de fer judiciaire s'en est suivi en Italie et se poursuit aujourd'hui à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. La plateforme s'est donc donnée comme objectif de médiatiser cette affaire au Parlement européen, notamment afin de faire contrepoids aux mobilisations pro-crucifix en Europe.

[84] Toutes les prises de position de la plateforme sont disponibles sur le site internet www.politicsreligion.eu.
[85] Communiqué de la plateforme : www.politicsreligion.eu.

Ainsi on constate que cette plateforme agit politiquement bien au-delà de l'influence auprès des institutions européennes, donnant une envergure européenne à un problème de laïcité national et qui relèverait plutôt de la Cour européenne des droits de l'homme[86].

Les prises de positions de la plateforme témoignent en outre de l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen en général, qui ont accru son poids politique et pousse beaucoup de ses membres à se mobiliser sur des sujets de plus en plus larges et qui ne relèvent pas des compétences législatives du Parlement.

Toutefois, comme le souligne Marcel Conradt, cette plateforme est elle aussi ouverte à tous les participants qui le souhaitent. Ces rencontres inquiètent donc certains laïques dont Véronique De Keyser qui ne participe pas à cette initiative de peur qu'elle n'aboutisse au même échec que les petits déjeuners de la libre pensée[87]. Cette plateforme permet ainsi de mettre à jour certaines divisions quant à la stratégie à adopter à l'avenir.

Enfin, cette crainte évoquée par Marcel Conradt est aussi mis en lumière par l'Alliance pour une Europe laïque, créée en mars 2011 et qui a pour objectif de « combattre « l'influence religieuse réactionnaire sur la politique européenne » et « mettre en place un système d'alerte contre les atteintes à la laïcité »[88]. Selon Pierre Galand, « le loup est dans la bergerie » et le groupe déjà fréquenté par des membres « de la droite dure du Parlement ». Preuve, s'il en est, que la bataille de l'influence au sein du Parlement est belle et bien enclenchée.

Enfin, l'organisation au Parlement européen d'évènement sous l'égide d'un parti politique rencontre plus de réticence que dans le cas des conférences organisées par les lobbies religieux. Ainsi, Marcel Conradt souligne les réticences de certains députés et de certains mouvements à participer à des évènements où le logo d'un parti, souvent celui du PSE en l'occurrence, apparaitrait sur les outils de communications.

Tous ces éléments participeraient d'une « accélération » constatée par Marcel Conradt depuis 2009 dans son livre. Celui-ci souligne que le lobbying des organisations religieuses auprès des parlementaires en 2008 a entrainé le rejet d'un amendement visant à ce que les Eglises et les organisations non confessionnelles soient répertoriées par le registre des lobbyistes, commun à toutes les institutions. Ce dernier prévoyait en effet que les lobbies

[86] L'article 9 de la convention européenne des droits de l'homme est invoqué par le Juge Totsi afin de faire valoir ses droits en matière de liberté religieuse « négative ». C'est-à-dire de ne pas se voir imposer la religion de quelqu'un d'autres, ou de pouvoir apposer d'autres signes religieux qu'un crucifix dans un tribunal.
[87] Cf. Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt.
[88] L'information est issue du journal belge Le Soir, repris sur le blog de Véronique De Keyser : http://www.vdekeyser.be/2011/03/08/laicite-de-lunion-europeenne-le-loup-dans-la-bergerie/

soient dans l'obligation de déclarer leurs budgets globaux et leurs sources de financement[89]. A ce sujet, les rapports annuels de la COMECE et de la CEC sont relativement transparents[90]. Le montant total du budget est signifié ainsi que l'affectation des dépenses. La plus grande contribution vient des conférences épiscopales pour la COMECE et des Eglises membres pour la CEC. Toutefois, il existe aussi des donations et l'identité des donateurs n'est pas précisée.

On constate effectivement que les lobbies religieux sont beaucoup plus impliqués et au fait du jeu institutionnel européen et notamment du renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Ainsi, leur activité s'est fortement orientée ces dernières années vers les parlementaires qu'il s'agit d'influencer voire d'utiliser afin de sensibiliser toutes les composantes institutionnelles de l'UE. Le succès des évènements organisés par ces lobbies, le plus souvent en collaboration ou à l'initiative du PPE contraste avec les divisions ou du moins les réticences des mouvements laïques et humanistes à réellement s'engager ensemble, au-delà des initiatives personnelles dans une stratégie de lobbying auprès des eurodéputés. Ces éléments témoignent encore une fois des faiblesses de la FHE, de la nécessité d'élargir le réseau des interlocuteurs des mouvements laïques et humanistes et d'accroitre les moyens dévolue à la FHE, seule structure commune existante et capable de représenter les mouvements laïques et humanistes, afin de participer efficacement au processus décisionnel européen.

[89] Marcel Conradt, *op cit*, (p. 271), *Addendum* p.3-8.
[90] Secrétariat de la COMECE, *Annual Report 2010*, Bruxelles, 2011.
Church and Society Commission of the Conference of European Churches (CSC-CEC), *Annual Report 2010, Europe 2020: more just, participatory and sustainable?*, Brussels, 2011.

Chapitre 2 : Une nouvelle stratégie de lobbying pour les mouvements laïques et humanistes ?

Comme nous l'avons vu plus haut les critiques visant la FHE fustigeaient souvent deux aspects en particulier : l'organisation tardive des humanistes et des laïques au niveau européen due aux différents contextes historiques nationaux dans lesquels chaque mouvement était inscrit, et le manque de moyens. Il semble qu'aujourd'hui, les mouvements humanistes et laïques soient en pleine recomposition et envisagent une nouvelle stratégie de lobbying afin de faire face à l'adoption du traité de Lisbonne. Il s'agit en particulier de s'inscrire pleinement dans le dialogue avec les institutions européennes et de dépasser un peu plus, les clivages et les différences.

Section 1 : Les conditions d'un dialogue

Bérengère Massignon nous rappelle que la FHE n'est pas aussi faible qu'elle peut en avoir l'air et que les combats récents à propos des traités européens ont considérablement renforcé l'organisation[91]. Ainsi, la consultation des archives du site internet de la FHE[92] laisse entrevoir le travail qui a été fait depuis 1996 et la préparation de la Conférence intergouvernementale pour le traité d'Amsterdam. L'historique de la FHE faisant apparaître le rôle joué par la laïcité belge et néerlandaise, le gouvernement belge fut un ardent défenseur de la cause laïque dans les débats, toujours en restant fidèle à la construction d'un compromis acceptable.

Le renforcement de la FHE, avec l'incorporation de nouveaux membres des PECO et au sud de l'Europe, l'accroissement des « moyens organisationnels et médiatiques » lors des négociations de la charte des droits fondamentaux et l'ouverture de la Convention à l'influence ont été des éléments importants pour permettre la création d'une position commune des mouvements laïques et humanistes en Europe, comme le souligne Bérengère Massignon[93].

[91] Bérengère Massignon, *op cit*, p. 168.
[92] Celles-ci sont consultables en ligne sur le site de la FHE : www.humanistfederation.eu.
[93] *Ibid*, p.169-170.

Cependant, ces combats sont maintenant terminés et le dialogue entre l'UE et les organisations religieuses et non confessionnelles est le nouvel horizon à entrevoir et nécessite de nouvelles mobilisations au sein des forces laïques.

En effet, la FHE semble en pleine réorganisation suite à l'adoption du Traité de Lisbonne d'autant qu'en 2011, un nouveau président devrait prendre la tête de l'organisation. Ainsi, comme le soutient Marcel Conradt, le changement de présidence devrait insuffler un nouveau souffle à la Fédération en permettant de combler les lacunes de celle-ci[94].

Un premier atout serait l'élection de Pierre Galand comme président de la FHE dont il est actuellement vice-président. Un atout sachant que Pierre Galand est aussi président du Centre d'Action Laïque (CAL) de Bruxelles, structure ayant la charge de promouvoir la laïcité en Wallonie et à Bruxelles. Bien connu par le milieu laïque, son expérience et son engagement ne sont plus à démontrer pour beaucoup de militants. Les missions du CAL, en termes de coordination entre les associations et les organisations membres, de promotion de la laïcité et de représentation permettraient de donner une nouvelle dynamique à la FHE dont les missions sont similaires au niveau européen.

Plusieurs choses devraient évoluer selon Marcel Conradt :

La question des moyens doit être réglée afin de mettre la FHE sur un pied d'égalité avec les lobbies religieux. Un problème essentiellement dû à la faiblesse des cotisations des membres de la FHE alors même qu'elle dispose d'environ une cinquantaine d'organisations membres. Il est vrai que ces membres disposent de plusieurs statuts : *full members, consultative members,* et *supporting individual members*[95] qui conditionnent le montant des cotisations et le droit de vote au sein de la FHE. Etant donné que la cotisation maximale s'élève à 3700 euros[96] et prenant en compte le nombre actuel de membre, sachant que tous ne sont pas *full members*[97] et ne payent pas la cotisation maximale, le montant total maximal du budget de la FHE reste relativement faible, aux alentours de 148 000 euros au maximum.

A titre d'exemple, la Commission Eglise et Société de la CEC est financée par les Eglises membres, une partie du budget général de la CEC et les donations, pour un total de 1

[94] Cf. Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt.
[95] www.humanistfederation.eu, rubrique « organisation » et « membership ».
[96] Il est bien entendu possible de donner un montant libre, supérieur à 3700 euros. (Source : site internet de la FHE)
[97] Les *consultative members* n'ont pas le droit de vote et leur cotisation équivaut à 100 euros par an. (Site internet de la FHE).

130 864.05 euros de budget en 2010[98]. Le budget de la COMECE avoisine les mêmes montants[99].

Un autre point important, lié à l'état des finances, concerne la présence d'une équipe plus nombreuse à Bruxelles. Actuellement, l'équipe bruxelloise est hébergée dans les locaux du CAL et n'est composée que de deux personnes dont une à temps partiel[100]. Cette insuffisance ne permet de suivre efficacement l'ensemble des domaines d'intérêts de la FHE et ainsi de participer au mieux au processus décisionnel. Le contraste est d'autant plus saisissant quand on considère les 12 membres permanents du secrétariat bruxellois de la COMECE, sans compter les stagiaires qui complètent cette équipe[101]. Marcel Conradt propose en outre de détacher une personne de chaque organisation membre afin de former une équipe plus nombreuse. Un secrétariat permanent, représentatif des différentes organisations membres permettrait le maintien de contacts durables avec les institutions européennes, qui ont souvent du mal à trouver un interlocuteur stable en ce qui concerne le monde laïque[102].

Section 2 :Un changement d'approche qui s'accorde avec le dialogue institutionnel européen

Enfin, le changement d'approche des mouvements laïques et humanistes devrait être acté lors d'une réunion qui aura lieu le 20 octobre 2011. Cette réunion devrait inverser le raisonnement actuel en ce qui concerne l'interprétation de l'article 17. Comme le souligne M. Conradt[103], le traité est maintenant en vigueur et « le dialogue est là, il est contraignant et certains y prendront part ». Ainsi, la FHE et les mouvements laïques qui le souhaitent devraient décider de prendre part activement au dialogue avec la Commission européenne de manière pro-active, à l'image de l'activité développée depuis plusieurs années par les lobbies religieux.

Cette attitude proactive devrait permettre, selon les vœux de Marcel Conradt, la mise en place d'une stratégie basée sur la prise d'initiative envers les institutions européennes et en fonction de l'agenda européen en organisant des conférences ou des débats « auxquels participeront la Commission européenne, le Parlement, le Conseil et tous les acteurs du

[98] Church and Society Commission of the Conference of European Churches (CSC-CEC), *Annual Report 2010, Europe 2020: more just, participatory and sustainable?*, Brussels, 2011.
[99] Secrétariat de la COMECE, *Annual Report 2010,* Bruxelles, 2011.
[100] Cf. Annexe 4: Entretien avec Marcel Conradt
[101] Secrétariat de la COMECE, *Annual Report 2010,* Bruxelles, 2011, p.18. Les stagiaires étaient au nombre de huit pour l'année 2010.
[102] Cf. Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt.
[103] Cf. Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt.

monde laïque qui le souhaiteront ». Ces évènements seront probablement organisés au Parlement européen pour les raisons que nous avons pu évoquer plus haut.

Reste à dépasser les différences liées au poids de l'histoire nationale des différents mouvements laïques et humanistes. Ces divergences pèsent encore sur l'organisation de la laïcité au niveau européen et cela est d'autant plus vrai dans le cas français où la laïcité, principe constitutionnel et accepté par la majorité des citoyens, semblait moins menacée par les lobbies religieux. Sans doute, la campagne référendaire aura révélé la puissance de ces lobbies et réveillé le militantisme des organisations françaises laïques, humanistes et maçonniques, « réfugiés dans leur discrétion traditionnelle à l'exception du Grand Orient de France »[104].

Une autre difficulté soulevée par Marcel Conradt concerne notamment la définition d'une position et d'une stratégie commune claire au sein de la Fédération humaniste européenne. Ainsi, plusieurs conceptions de la laïcité s'affrontent encore. La division entre la laïcité organisée en Belgique et aux Pays Bas prônant l'organisation des laïques sur le modèle et en parallèle des organisations religieuses, et les loges maçonniques, qui, selon Roger Cordier n'auraient pas pour vocation à s'engager dans ces jeux d'influence politiques, marque encore certains débats.

Le fait est que la maçonnerie est d'ores et déjà impliquée dans ce jeu d'influence comme en témoigne la liste des participants à la rencontre organisée par le BEPA le 15 octobre 2010[105] et où les loges maçonniques sont surreprésentées avec 17 représentants et accompagnants de différentes loges maçonniques d'Europe contre 13 membres d'organisations diverses de défense de la laicité, des droits de l'homme et de l'Athéisme. Il est nécessaire d'ajouter par ailleurs qu'il est fréquent qu'un grand nombre de membres de ces dernières soient aussi francs-maçons, à l'image des engagements diversifiés de Marcel Conradt.

L'optimisme affiché par Bérengère Massignon en 2006 dans l'ouvrage dirigé par Alain Dierkens et Jean Philippe Schreiber, semble donc être aujourd'hui pleinement justifié. En effet, l'évolution des rapports récents au sein des mouvements laïques depuis l'adoption du traité de Lisbonne semble confirmer la dynamique d'européanisation à l'œuvre dans le domaine de la laïcité. L'application de l'article 17 oblige les acteurs au pragmatisme et à

[104] Cf. Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt.
[105] Cf. Annexe 6 : Liste des participants : rencontre avec les représentants de diverses organisations philosophiques et non confessionnelles le 15 octobre 2010.

l’action, notamment dans le cadre d’une Fédération Humaniste européenne réorganisées et de plus en plus renforcée.

CONCLUSION

La chute des régimes communistes dans les pays de l'Europe centrale et orientale a profondément bouleversée l'Europe. Le rôle d'opposition et de contestation des Eglises avait parfois été très important dans ces pays et est encore synonyme de liberté et d'identité nationale. Toutefois, le retour du religieux parfois évoqué n'a pas eu lieu, car il n'est jamais parti. Les Eglises ont reconfiguré leurs modalités d'action en lien avec les progrès de la construction européenne et avec plus ou moins de facilité selon les traditions ecclésiologiques et leur vision du continent.

Il est certain que le contraste entre la pratique religieuse à l'Est de l'Europe, qui a tendance à s'accroitre depuis 1989, et la sécularisation à l'Ouest influence les stratégies des lobbies religieux à Bruxelles qui ont puisés dans cette vitalité afin d'accroitre leur participation au processus décisionnel européen. La puissance de la COMECE à Bruxelles témoigne de l'importance du projet européen pour l'Eglise catholique, qui y voit le prolongement de sa doctrine sociale à travers l'influence des pères de l'Europe et l'institutionnalisation d'un dialogue. Du coté des Eglises orthodoxes et protestantes, l'implantation nationale et identitaire de ces Eglises pèse encore sur le fonctionnement de leur lobbies à Bruxelles, moins unitaires mais tout de même très efficace, à l'image de la CEC, du fait de moyens conséquents et du développement de l'œcuménisme en Europe.

Les mouvements laïques et humanistes font aussi partie de ces organisations très attachées, historiquement, socialement et culturellement à leur tradition nationale qui conditionne la philosophie de leur action depuis des années voir des siècles. L'élargissement de l'Europe et la question de l'identité d'un tel ensemble, composé de pays n'ayant pas une tradition laïque aussi développée, a aussi questionné leurs modalités d'action. Les négociations qui débutent avec le traité d'Amsterdam, la Charte des droits fondamentaux et enfin le traité de Lisbonne ont permis à l'ensemble de ces organisations de se structurer et de réagir en commun, notamment à travers la Fédération humaniste européenne. Au-delà de ces combats, la dialogue, progressivement mis en place entre les lobbies religieux, laïques et l'Union européenne est aujourd'hui officiellement inscrit dans le traité de Lisbonne, obligeant les laïques à se mobiliser à long terme afin d'occuper la place à laquelle ils ont droit. Ce dialogue est toutefois soumis à conditions : la représentativité, des moyens importants et un message commun. Si les lobbies religieux ont pour eux ces trois conditions, la FHE est en passe de les réunir sous peu, afin de s'inscrire pleinement dans le processus législatif européen. Ces conclusions mettent en exergue l'intégration européenne comme grande

gagnante de ces processus, mettant en avant la force du phénomène d'européanisation dans le domaine des rapports entre la religion et politique, qui est historiquement marqué par de violents conflits en Europe. L'enjeu pour la laïcité est de continuer à renforcer les forces en présence sur la scène européenne en se basant sur tous les leviers institutionnels possibles. A ce titre, le Parlement européen, dont les pouvoirs sont renforcés, apparaît comme le nouveau lieu de confrontation entre les partisans de la laïcité et du dialogue institutionnel avec les Eglises. Car c'est finalement aux citoyens et à leurs représentants de se saisir de ce sujet en œuvrant, par le biais du lobbying, du débat et de la persuasion, à la construction européenne.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Liste des organisations et des personnes contactées……..63

Annexe 2 Entretien avec Johanna Touzel, porte-parole de la COMECE……..65

Annexe 3 Entretien avec Frank Dieter, secrétaire exécutif de la Commission Eglise et Société de la CEC…….69

Annexe 4 Entretien avec Marcel Conradt, assistant parlementaire de Véronique De Keyser (MEP, PSE), franc maçon au Grand Orient de Belgique……71

Annexe 5 Contribution du Secrétariat de la COMECE au débat sur l'avenir de l'Union européenne dans la Convention européenne…….76

Annexe 6 Liste des participants : rencontre avec les représentants de diverses organisations philosophiques et non confessionnelles le 15 octobre 2010……...80

Annexe 7 Liste des participants : rencontre entre la Commission européenne, le Parlement européen et les dignitaires religieux le 19 juillet 2010……83

Annexe 8 Communiqués de presse……87

- European Parliament Platform for Secularism in Politics

http://politicsreligion.eu/

Echange de courriels avec Khalid Boufadiss, assistant parlementaire de Sophie In't Veld (MEP, ALDE). Invitation et présence à la rencontre avec le juge Totsi, le 15 juin 2011 au Parlement européen.

- Secrétariat de la COMECE (Bruxelles)

http://www.comece.org/site/fr/quisommesnous/secrtariat/equipe

Entretien réalisé avec Joanna Touzel, porte-parole de la COMECE.

- CEC (conférence des Eglises européennes)

http://www.ceceurope.org/

Personne contactée: **Elke Peyronne** (elke.peyronne@cec-kek.org)

Entretien réalisé avec Frank Dieter, secrétaire exécutif de la Commission Eglise et Société.

- Centre d'action laïque de Bruxelles (CAL) :

http://www.ulb.ac.be/cal/mouvement/cal/cal.html

Echange de courriels avec Jean de Brueker.

- Fédération humaniste européenne (FHE) :

http://www.humanistfederation.eu/

Echanges de courriel avec David Pollock et Jean De Brueker.

- Le centre interdisciplinaire d'étude de la religion et de la laïcité de l'ULB (CIERL)

http://www.ulb.ac.be/philo/cierl/liens.html

Rencontre avec Jean Philippe Schreiber, Professeur, Maître de recherches du FNRS (Fonds de la Recherche Scientifique), Directeur-adjoint du Centre interdisciplinaire d'Etude des Religions et de la Laïcité (CIERL), Département de Philosophie et de Sciences des Religions, Université libre de Bruxelles.

Autre personne contactée : professeur K. Trinken.

- Fédération des amis de la morale laïque

http://www.faml.be/colloque/2011/item/224-colloque-2011-en-pratique

Demande et obtention du compte rendu audio du colloque « Europe : sécularisation de la société et réactions des Eglises ».

- Fédération nationale de la Libre pensée (France)

www.fnlp.fr

Echange de courriels avec Michel Godicheau.

www.ulb.ac.be/cal/mouvement/mouvementenbelgiqueetdanslemonde/Liens.html#europe

- Marcel Conradt

Entretien avec Marcel Conradt, auteur du livre *Le cheval de Troie, lobbies religieux à l'assaut de l'Europe*, assistant parlementaire de Véronique De Keiser, membre du Grand Orient de Belgique.

Annexe 2 : Entretien avec Johanna Touzel, porte-parole de la COMECE

Objectifs et historique de la COMECE :

L'influence la plus importante fut celle des pères de l'Europe, en majorité chrétiens. Pour Robert Shuman c'était surtout l'idée de réconciliation, d'autant qu'il était un homme de frontière, qui avait la double nationalité, française et allemande. Très tôt, les papes ont reconnu que c'était un projet qui méritait d'être soutenu et ils ont encouragé les chrétiens à s'engager en faveur de ce projet dans les années 1950.

Il est donc tout à fait naturel que l'Eglise ait soutenu les débuts de l'Europe. Par la suite, la Communauté européenne et l'Union européenne se sont développés sur la base d'une communauté économique où le rôle de l'Eglise, ce qu'elle pouvait faire, était plutôt limité. Qui plus est, les institutions se sont développées sur un modèle français de laïcité et dans le vocabulaire français le mot Eglise n'existe pas. Il n'y avait donc pas vraiment de place pour les Eglises jusqu'à très récemment. Nous avons été mis dans la catégorie des ONG et la société civile. Nous avons eu beaucoup de mal à faire reconnaître que nous n'étions pas des lobbies, ni des ONG mais des Eglises. Et donc il y a eu un travail d'information, assuré par les jésuites à la demande par l'évêque de Strasbourg dans les années cinquante. Ce sont donc les jésuites qui ont géré ce travail d'information qui était stratégique. C'est à dire, informer les évêques et les chrétiens sur les travaux et les débats réalisés à Strasbourg et à Bruxelles.

L'ancêtre de COMECE était le SIPECA (Service d'information pastorale européenne catholique).

Il existe des conférences épiscopales par pays. Par exemple en France, la Conférence des évêques de France présidée par Cardinal XIII de Paris. Il y a donc une organisation par pays de l'Eglise catholique. Sur chaque continent, il y a un Conseil des conférences épiscopales. Il y a un pour l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Europe. En Europe, il s'agit du CCE, fondé en 1970 à Singale (terrain neutre en période de Guerre froide, pour que les différents évêques puissent se retrouver) et qui regroupe tous les présidents des conférences épiscopales catholiques. Le CCE traitait au début essentiellement des questions pastorales et non pas politiques. A un moment donné, les évêques se sont rendus compte qu'ils avaient un manque de connaissance technique sur les Communautés européennes en tant que tel, et ils ont décidé de créer une Commission qui suivrait spécifiquement le débat politique à Bruxelles et qui pourrait les informer sur ce qu'il s'y passe. Donc on a créé la COMECE auprès de l'Union européenne. Les membres sont des évêques représentant chaque pays. Au départ il y a donc eu 6 membres puis 15 et aujourd'hui 27. Ce représentant est un évêque chargé des questions européennes au sein de chaque conférence épiscopale alors qu'au niveau du CCE, ce sont les présidents des conférences épiscopales qui siègent. Cette Commission a pour mission principale d'informer les évêques sur ce qui est débattu à Bruxelles afin de que l'Eglise catholique puisse faire une contribution informée au débat.

Un travail d'information donc a été mis en place puis les choses ont changé au niveau européen avec la réunification de l'Europe. Les dirigeants, dont le président de la Commission européenne Jacques Delors, ont senti que la construction européenne prenait un tournant historique et politique complétement différent. Il y a eu le sentiment chez certains dirigeants que l'on avait besoin d'une contribution d'un autre niveau et pas simplement des

experts économiques et sociaux, mais aussi d'un apport éthique au débat car il s'agissait de réunifier un continent avec des peuples qui ont été séparés pendant des années… On a vu aussi le rôle qu'avait joué l'Eglise catholique en Pologne et dans la chute du mur. Jacques Delors avait alors eu cette phrase célèbre : « si dans les dix prochaines années on arrive pas à donner une âme à l'Europe, alors ce sera la fin de l'aventure européenne ». Jacques Delors a donc lancé l'initiative, « Une âme pour l'Europe ». C'est la toute première fois que les dirigeants européens ont invité les Eglises à contribuer et à donner leur vision de l'Europe. Cette initiative a aussi fait contribuer les organisations humanistes, laïques et franc maçonniques. C'est le premier contact qui s'est fait à l'époque, avec Jacques Delors, catholique engagé.

Cette initiative n'a pas bien fonctionné car les francs-maçons et les humanistes, et les laïques étaient invités en même temps que les Eglises. Dans ces réunions régulières il était difficile d'avoir un dialogue avec des personnes qui nous nient. Aujourd'hui, il y a un dialogue séparé et c'est beaucoup mieux, c'est-à-dire que chacun dialogue directement avec les institutions. On ne peut pas avoir un cercle de discussion où une organisation ou une personne conteste l'existence ou la présence de l'autre. Au final le bilan de cette initiative n'était pas bon. Mais c'était la première fois que l'on a pensé à inviter les représentations des Eglises et des religions. Par la suite, c'est Romano Prodi a poursuivi ce travail en organisant des sommets annuels. Le contexte était particulier, celui des attentats du 11 septembre 2001, où l'on a parlé du choc des civilisations. Dans cette perspective tendu et sécuritaire, on a trouvé nécessaire de dialoguer avec les religions. Mais Romano Prodi est un chrétien engagé aussi pour qui le dialogue avec les religions est important, il y a avait donc aussi une motivation personnelle. Ces sommets ont donc bien marché, c'était des sommets où étaient invités des représentants des grandes religions monothéistes. Pour les chrétiens, il y avait la COMECE, la CEC (protestants et orthodoxes). L'Eglise catholique collabore tout le temps avec la CEC.

Donc ces sommets annuels ont eu un succès important car très vite Hans-Gent Pöttering, président du Parlement européen [de 2007 à 2009] a voulu participer à ces réunions. Maintenant, le président du Conseil européen y participe aussi. Ces réunions étaient au début très formelles, avec une conférence de presse, des séances photos. Nous avons donc demandé à ce que ces réunions aient un caractère pratique et donc un thème. Depuis quelques années, il y a donc un thème qui correspond à l'agenda de l'Union européenne. Il y a quelques années c'était la question du changement climatique et de la protection de la création. L'année dernière la pauvreté était au sommaire car c'était l'année européenne de lutte contre la pauvreté et cette année, c'était sur le printemps arabe, la démocratisation dans ces pays, etc.

Ces sommets sont donc un élément de dialogue mis en place par la volonté politique d'un homme. Mais par la suite, on a proposé dans les années 1990, d'organiser des séminaires de dialogue avec la Commission européenne. L'objectif de ces séminaires est d'avoir un dialogue en amont avec le législateur, au moment où le projet législatif est en cours d'élaboration car on s'est dit que c'est là où on peut être le plus utile et faire des suggestions ou des critiques. Deux fois par an, on organise donc, en collaboration avec la CEC et la Commission européenne, ces séminaires sur des thèmes où l'on sait que la Commission prépare un livre vert, etc. et où les Eglises ont un intérêt et une expérience qui peut être utile. On a eu des séminaires de dialogue sur la flexisécurité, sur la migration et l'intégration des

migrants dans l'éducation, sur le changement climatique. Le prochain séminaire a lieu le 27 juin et concerne la stratégie d'intégration pour les Roms.

Sur la préparation et l'organisation des séminaires de dialogue :

On amène des experts de notre côté, des théologiens, mais aussi des experts que nous choisissons en fonction du thème : un directeur d'école protestante en Allemagne, des spécialistes…Ces séminaires durent une journées et en face nous avons les Commissaires européens concernés qui essaient de venir participer mais surtout des fonctionnaires qui sont en charge de ce projet et qui interagissent avec nous. Les discussions sont souvent fructueuses car les fonctionnaires sont contents de pouvoir vérifier l'impact de leur projet législatif et d'en corriger certaines choses si c'est nécessaire voire d'y ajouter certaines approches. Ce dialogue est finalement assez constructif tout comme les sommets annuels. En regardant la vidéo de la conférence de presse du sommet de ce lundi, on sent bien que les présidents sont contents d'avoir eu ce dialogue sur le printemps arabe. Finalement, ils disent que le printemps arabe c'est une question de valeur, d'une envie de valeur, de liberté et quand il y a des défis aussi important à relever, on a besoin de tout le monde, y compris des Eglises pour nous éclairer.

Un exemple de succès de la COMECE :

L'année dernière on a pu parler de la liberté religieuse dans les relations extérieures de l'UE. Nous avons dit aux institutions qu'il y avait des milliers de personnes persécutées pour leur religion dans le monde. Nous avons écrit un mémorandum sur la liberté religieuse avec onze propositions pour montrer aux institutions comment agir efficacement. En rappelant notamment que la liberté religieuse est un droit fondamental qu'il faut mettre en avant dans nos relations avec les pays tiers (l'Egypte, la Chine, etc.). Par exemple, il est encore impossible de construire des églises en Arabie Saoudite…

Nous avons eu un grand succès car c'est problématique s'est imposée à l'agenda. A partir de janvier 2011, il y a eu une réunion du conseil des ministres de l'UE qui a traité spécifiquement de ce thème. On a vraiment réussi à les sensibiliser.

Finalement ce dialogue fonctionne bien mais dépendait d'une volonté politique. On s'est donc battu pour qu'il soit réellement institutionnalisé.

Sur les négociations du traité constitutionnel :

Il faut savoir que le dialogue n'était pas cité dans les traités. La déclaration 11 du traité d'Amsterdam évoque seulement le statut des Eglises et des organisations non confessionnelles. Ce statut est laissé à l'appréciation du droit national de chaque pays.

Dans le TCE, l'article 52 prévoyait que « reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'UE maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces Eglises et organisations ». Cet article a été intégralement repris dans le traité de Lisbonne dans l'article 17. Ce dialogue devient donc une obligation à prendre en compte dans le fonctionnement de l'UE.

C'est une victoire car pour la première fois, on reconnaît notre spécificité, nous sommes appelés Eglises et ne sommes plus catégorisés avec la société civile. C'est la reconnaissance de notre contribution éthique à la construction européenne.

Le débat sur le projet de Traité constitutionnel s'est en fait focalisé sur la mention de l'héritage chrétien et la mention de Dieu dans le préambule du traité. C'était inconcevable pour Jacques Chirac et a entrainé des crispations en France, et de nombreux débats. Pour les pays de l'Europe centrale et orientale, cela paraissait naturel. Par exemple, le Cardinal Marx avait justifié cette mention de Dieu par la phrase suivante : « Nous reconnaissons seulement que nous ne sommes pas Dieu ».

Sur l'entrée des PECO dans l'UE :

Notre travail n'a pas vraiment changé mais on observe des tendances dans les PECOs aussi. La sécularisation est un phénomène que l'on constate aussi dans ces pays. Au sein de la COMECE, on doit parfois modérer certains représentants de ces pays qui ont du mal à s'imprégner des méthodes liées à l'influence auprès des institutions européennes. Certains sont plus radicaux, le dialogue mis en place est difficile à comprendre car l'influence de l'Eglise va de soi chez eux. L'Eglise a une forte autorité dans ces pays, notamment en Pologne par exemple.

Sur les relations avec les mouvements laïques et humanistes :

Nous n'avons aucun problème en ce qui concerne la possibilité d'avoir des contacts avec eux. Mais eux les refusent. Ils nient la possibilité d'un dialogue entre les Eglises et l'Union européenne. Ils ont donc tout fait pendant la Convention pour empêcher cet article 52. Et une fois qu'ils ont vu qu'ils ne pourraient pas l'empêcher, ils ont demandé à y être inclus. De fait, le deuxième alinéa concerne le dialogue avec les organisations non confessionnelles. Mais ils attaquent constamment la Commission européenne sur ce dialogue. C'est dommage. Nous n'avons aucun problème à ce qu'ils existent et ce serait bien que cela soit réciproque. Il y a des croyants en Europe et ce ne sont pas tous des intégristes.

En outre, nous favorisons le dialogue interreligieux: nous avons régulièrement des contacts avec les représentants de l'Islam, du Judaïsme et les protestants…

Nous travaillons aussi avec beaucoup d'associations et d'ONG catholique comme Caritas Europe, les Jésuites et les Dominicains qui sont présents à Bruxelles.

Annexe 3 : Entretien avec le Révérend Frank Dieter Fischbach, Secrétaire exécutif de la Commission Eglise et Société de la Conférence des Eglises européennes (CSC-CEC).

A propos des présidences Hongroises et Polonaises de l'UE :

La CEC travaille avec les Eglises des pays membres. De fait, la situation varie beaucoup selon les pays et surtout leur histoire propre. Dans les PECO, le dialogue au niveau européen est nouveau, nous essayons de les aider à y participer.

Par exemple dans le cadre de la présidence hongroise de l'UE, je peux vous citer deux exemples de dialogue.

Il y a deux semaines, nous avons eu un séminaire de dialogue entre la COMECE, la Commission européenne et la CEC sur la stratégie d'intégration des Roms. Notre rôle fut donc de permettre aux Eglises hongroises de formuler leurs propositions afin de dialoguer avec la Commission sur ce sujet.

Le deuxième exemple en Hongrie concerne la future stratégie pour le Danube. Beaucoup d'Eglises sont concernées par cette stratégie car la politique mise en place intègre plusieurs pays de la vallée du Danube. Nous avons organisé le dialogue afin de parvenir à établir une position commune. Celle-ci devait mettre en avant les relations humaines dans la vallée du Danube, intégrer le contexte social à la réflexion et ne pas faire fi du passé litigieux et mouvementé de la région. Nous avons œuvré en faveur de la réconciliation des peuples.

Notre rôle est le même avec la présidence polonaise qui débute au 1er juillet 2011. Un des points importants défendu par les Eglises polonaises par exemple est la protection du dimanche comme un jour non travaillé. En Pologne cependant, l'influence majeure est catholique est notre rôle est plus limité. Que ce soit en Pologne ou en Hongrie, il existe des structures œcuméniques avec lesquelles nous travaillons.

Au final, nous tentons d'organiser le dialogue entre les Eglises protestantes et orthodoxes afin de faire valoir des positions communes à chaque présidence de l'UE.

Sur les évolutions récentes de ce dialogue :

L'article 17 du traité de Lisbonne nous a apporté trois choses :

- Dorénavant, le dialogue est officiel et les institutions sont responsables de l'organisation de celui-ci. Cette année, le thème du sommet annuel a été la stratégie d'intégration des Roms en Europe.
- C'est la première fois que les Eglises sont regardées comme des organisations spécifiques. En effet, le dialogue comprend les partenaires sociaux, la société civile et les Eglises et organisations non confessionnelles. Nous ne sommes donc plus considérées comme faisant partie de la société civile. Nous ne sommes donc pas des lobbies mais des partenaires au même titre que les partenaires sociaux.

Nous rencontrons régulièrement la Commission européennes, que ce soit les personnalités officielles comme M. Barroso ou les fonctionnaires sur chaque thématique qui nous intéresse.

Nous les invitons régulièrement à toute sorte d'évènement.

Je pense que maintenant, les membres des Eglises que nous représentons sont prêts à donner leur opinion aux institutions européennes.

Sur les contacts avec le Parlement européen :

Nos contacts sont plutôt thématiques que personnels, selon les dossiers et les rapports. Mais nous savons que certains députés sont hostiles à tout contact avec les organisations religieuses. Nous privilégions donc les députés chrétiens ou ceux qui sont ouverts au dialogue.

Sur l'accroissement des contacts et de l'activité de l'organisation :

De fait, la légalité liée à l'article 17 a amplifié nos contacts avec la Commission européenne.

Le fait que l'UE doive entretenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les Eglises a poussé d'autres institutions moins présentes que la Commission européenne, à prendre contact plus souvent avec nous comme le Parlement européen (notamment le président du Parlement européen).

Enfin, nous sommes dans un contexte particulier. Il y a une montée des conservatismes en Europe, comme on a pu le constater en Hongrie avec l'adoption d'une nouvelle constitution conservatrice. Au moment où nous avons les moyens d'influer sur les décisions européennes, ce conservatisme prend la voie du repli. Pour les hongrois que j'ai eu l'occasion de rencontrer, il n'y a aucun paradoxe, il s'agit juste d'affirmer des valeurs. La situation est la même en Autriche, au Danemark ou en Finlande. Dans tous les cas, la situation est difficile, et le dialogue avec les Eglises est d'autant plus primordial. Les Eglises ont un rôle à jouer.

Sur les changements depuis l'élargissement :

La CEC travaillait déjà avec les pays de l'Europe centrale et orientale car ces pays en sont membres depuis 1959. Une nouvelle commission a été créée au sein de la CEC concernant les migrants dans l'Union européenne. Dans ces pays, le poids de l'histoire est très important et est souvent lié au rôle de l'Eglise catholique. On observe qu'il est plus difficile de faire participer les Eglises au dialogue au niveau européen. Les communautés religieuses ont été victimes de l'oppression historique des partis communistes, elles ont plus de poids maintenant.

Annexe 4 : Entretien avec Marcel Conradt, assistant parlementaire de Véronique De Keyser (MEP-PSE), franc maçon au Grand Orient de Belgique et auteur du livre, *Le cheval de Troie, sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe.*

Constatez-vous un renforcement des lobbies religieux depuis l'élargissement de l'UE et le traité de Lisbonne ?

Je suis encore réservé sur cette question.

L'adoption du traité de Lisbonne (et son article 17) a légalisé le dialogue entre les Eglises et l'UE. Nous avons mené un combat pour empêcher que ce dialogue se mette en place. Maintenant qu'il est en place, notre combat doit changer.

Avant 2009, il s'agissait donc d'empêcher le vote de cet article 17. Les deux premiers paragraphes de l'article 17 ne posaient pas de problème car ils étaient dans la déclaration 11 du traité d'Amsterdam. Ils renvoient au droit national le statut des Eglises et des organisations non confessionnelles. On reste dans le domaine privé. Le paragraphe 3 introduit quant à lui une nouveauté en instituant un dialogue ouvert, transparent et régulier. Pourtant, la bagarre a eu lieu principalement sur un symbole dont la portée était beaucoup plus mesurée, à savoir la mention de Dieu et de l'héritage chrétien dans le préambule. Les mouvements laïques se sont focalisés la dessus et lorsque la mention a été enlevée, ils ont crié victoire.

Mais c'était en réalité un piège, un leurre pour faire passer le paragraphe 3 de l'article 17. Les derniers écrits de la hiérarchie catholique le confirme.

Que faire maintenant ?

Nous ne pouvons plus demander « une séparation des Eglises et de l'Etat » du fait même qu'un dialogue est institutionnalisé.

Maintenant, une page est tournée, la séparation semble impossible.

Le problème est que les autorités de l'Union européenne et les organisations confessionnelles interprètent ce dialogue et l'article 17 comme étant contraignant pour les trois piliers de l'UE : la Commission européenne, le Conseil de l'UE et le Parlement européen. De plus, les thèmes abordés peuvent être proposés par l'UE ou par les partenaires invités. Plusieurs autres points ne sont pas clarifiés non plus : à quel rythme doivent avoir lieu les réunions ? Quand doivent-elles avoir lieu ? Le fait que ce dialogue soit contraignant n'est qu'une interprétation discutable.

Au final, tout cela est à la fois officiel et officieux.

Les seuls qui ont joué leur rôle sont les Eglises et les laïcs n'ont pas bien compris les enjeux liés à cette évolution de l'UE. Ils n'ont pas compris qu'ils devaient s'organiser et ils ne l'ont jamais vraiment fait. De plus, il y a autant de laïcités, de maçonneries et de libre pensée que de pays européens. Les différences sont grandes.

Pourtant, il existe la FHE…

A ce sujet, le belge Pierre Galand (actuellement vice-président) devrait remplacer David Pollock à la tête de la Fédération humaniste européenne et les choses devraient évoluer.

En effet, la vision anglaise de M. David Pollock est différente. Il prône plutôt un humanisme différent de la laïcité, ce qui n'a pas permis à la FHE de s'imposer. Il a permis à la FHE de se mettre en place mais il faut maintenant aller plus loin. Actuellement, la FHE ne demande pas de cotisations. Elle n'a donc aucuns moyens. De plus, elle n'a jamais eu d'objectif harmonisateur au niveau de l'UE. Elle ne dispose pas de ses propres locaux. Son personnel est composé de deux personnes dont une secrétaire à temps partiel, ce qui est très insuffisant par rapport aux lobbies religieux qui disposent d'équipes considérables.

Le problème majeur est donc le problème des cotisations. Comment se fait-il que nous n'ayons pas réussi à engager détacher une personne par association pour représenter la FHE au niveau européen par exemple ?

Cette situation vient du fait que nous avons sous-estimé ce qui se mettait en place. On a préféré le « pleurnichement » à une politique active auprès de l'UE, dont les compétences n'ont cessé de s'élargir. La maçonnerie s'est réfugiée dans sa discrétion traditionnelle à l'exception du Grand Orient de France qui a mené une politique plus active. Les autres obédiences, comme le Grand Orient de Belgique sont restées distantes.

Dans le cadre de ce dialogue, la Commission ne peut empêcher quelqu'un de s'inscrire aux rencontres même si elle peut refuser des participants. Il faut donc que les laïques décident d'y aller ou de ne pas y aller. Maintenant, il est temps de se positionner clairement.

Actuellement, la Commission se demande quel est le numéro de la laïcité en Europe. Qui contacter ? A qui téléphoner ? Au sein des différentes associations, les responsables changent souvent tous les trois ans. Au bout d'un moment, la Commission perd le contact.

Avec Pierre Galand (membre du Centre d'Action laïque de Bruxelles) qui devrait prendre la présidence à la fin de l'année 2011, ce problème devrait être réglé.

Il faudra aussi régler le problème des divergences au sein de la FHE pour définir des objectifs clairs entre les partisans d'une laïcité organisée (Le Centre d'Action Laïque, la Libre pensée) et les organisations maçonniques. Pour certains, la maçonnerie doit rester dans la philosophie et ne pas se mêler de politique. La laïcité et la maçonnerie doivent s'entendre sur des pistes communes et dépasser les rivalités. Se pose aussi la question de la maçonnerie dogmatique qui a des positions parfois différentes de la laïcité.

Au final, on en revient à la question, qui vient et qui ne vient pas participer à ce dialogue ?

Le dialogue est là, il est contraignant et certains y prendront part : le CAL, le Fédération de la Libre Pensée Française, l'Observatoire de la laïcité, le Grand Orient de France et de Belgique…

La Commission (et le BEPA qui organise ce dialogue) et le Conseil, sont comme une grande table d'hôte, on peut toujours rajouter des chaises et les thèmes de discussions sont libres.

<u>Quelle sera votre stratégie à l'avenir ?</u>

Le 20 octobre 2011, nous organisons une réunion des mouvements laïcs et nous allons tenter d'inverser le raisonnement en utilisant l'article 17 dans toutes ses interprétations. Nous allons l'utiliser pour demander des explications et surtout pour organiser tout un tas d'initiatives. Jusqu'à maintenant, les mouvements laques et humanistes ont attendu qu'on les invite. Et souvent, ils ont déçus.

Maintenant, on va s'inviter nous même dans le débat, en organisant des rencontres, des évènements auxquels participeront la Commission européenne, le Parlement, le Conseil et tous les acteurs du monde laïque qui le souhaiteront. Après cet évènement, il faudra en tirer les conséquences politiques.

Le 30 mai dernier, il y a eu une réunion de mise en place du dialogue de l'article 17 avec les Eglises.

Le problème avec l'organisation de tels évènements est que certains députés ont du mal à s'afficher. Par exemple, si Véronique De Keyser organise un évènement au Parlement européen, c'est le PSE qui réserve la salle et le logo du PSE sera visible car c'est le parti qui va payer. Certaines associations sont donc réservées. On voit donc déjà des difficultés qui se profilent à l'horizon.

Qu'en est-il des relations entre les laïques et les Eglises ?

Qui est responsable de la situation ? On ne sait pas mais nous pouvons nous entendre avec certains responsables.

Le 20 juin 2011, lors d'une réunion organisée par la Commission européenne, les Grands Rabbins et les responsables de l'Islam se sont étonnés que les organisations non confessionnelles ne soient pas conviées à celle-ci. La réaction a été moins claire dans le cas des catholiques et des protestants.

En outre, il y a d'autres choses qui sont peu claires. Le fils d'Herman Van Rompuy serait membre de l'Opus Dei, José Manuel Barroso serait proche des Légionnaires du Christ et Jerzy Buzek serait protestant et très impliqué.

A partir de là, quelle est réellement leur liberté de décision ?

Je remarque aussi que les plus jeunes catholiques sont plus ouverts au dialogue. J'ai d'excellents contacts avec Eric de Beukelaer, ancien porte-parole des évêques de Belgique même si c'est un adversaire redoutable. Cependant, ce jeune jésuite est un adversaire loyal, qui débat de tous les sujets et ne refuse jamais le dialogue.

A la COMECE, c'est plus difficile. Quel dialogue ? C'est souvent un monologue et le même son de cloche. Quel affrontement et quelle confrontation des idées ?

On l'a vu dans le cas des petits déjeuners de la libre pensée organisés au Parlement européen à Strasbourg. Ces rencontres ont pris fin car elles étaient ouvertes à tout le monde. Un thème était fixé et chacun était libre de débattre. Au final, du fait de la présence de représentants religieux, les débats étaient biaisés et les laïques incapables de définir une stratégie commune.

C'est un des risques de l'article 17. La volonté d'un trilogue entre l'UE, les Eglises et les laïques n'est pas efficace, on va directement à l'affrontement et les laïques dévoilent à coup sur leur stratégie.

Ainsi, le problème se pose aussi au niveau des invitations du BEPA. Si ce bureau invite les laiques, ces derniers doivent rester maîtres de la liste des invités. Actuellement, José Manuel Barroso a choisi un équilibre entre les loges maçonniques et le Grand Orient.

Un autre problème se pose au niveau du Parlement européen. Jerzy Buzek a choisi d'autorité un responsable entre les Parlement et les associations. Or, ce député intermédiaire est un évêque. On va donc droit à l'affrontement.

Qu'en est-il de la Franc-maçonnerie dans les pays de l'Europe centrale et orientale ?

La discrétion est forte, notamment du fait du passé communiste et du fait de l'interdiction des loges maçonniques. Depuis la fin de l'URSS, les loges se sont recréées. Le parrainage se développe à partir d'autres pays en termes de financement et d'organisation. Les loges se sont vites recréées, qu'elles soient masculines, féminines ou mixtes.

Actuellement, ces loges tentent d'exister dans un cadre national et de sortir d'un demi-siècle d'oppression. Dans les pays de l'Ouest de l'Europe, il faut en principe avoir 30 ou 35 ans pour rejoindre une loge. Mais dans les PECO, il n'y a plus de vieux maçons survivants, les papiers et les listes de maçons ont souvent disparu…les critères sont donc allégés afin d'attirer les jeunes.

De plus, les Eglises sont très influentes, notamment auprès des politiciens et ne voient pas d'un bon œil la création de ces loges. Celles-ci restent donc discrètes.

En Pologne par exemple, l'accident du président Lech Kaczynski en avril 2010, a relâché la pression sur ces mouvements. La majorité de la population est tolérante et libérale mais les mouvements de libre pensée restent méfiants vis-à-vis des autorités.

Ces pays ont-ils changé les rapports de force au sein des lobbies religieux au niveau communautaire ?

Certainement oui, car ils développent une certaine forme de radicalité. Il s'agit pour les organisations religieuses de ces pays de retrouver une liberté de parole qu'ils avaient perdue sous le joug communiste. De plus, dans ces pays, on est dans le jeu politique. Les dirigeants et la hiérarchie politique sont obligés de prendre des positions radicales pour faire plaisir à la population qui est aisément manipulée par l'Eglise (forte autorité de l'Eglise depuis la chute des régimes communistes).

Nous avons encore les moyens de discuter avec les Eglises occidentales mais c'est beaucoup plus difficile à l'est de l'Europe. Les lobbies religieux sont quant à eux souvent décalés par rapport à leur base.

Que pensez-vous de l'intergroupe « Plateforme pour la sécularisation en Europe » du Parlement européen ?

J'ai beaucoup d'estime pour Sophie In't Veld mais cet intergroupe du Parlement est encore plus large que les petits déjeuners organisés à Strasbourg. Nous n'y participons pas car nous

ne voulons pas dévoiler notre stratégie. En effet, toutes les associations et toutes les personnes intéressées y sont conviées. J'ai peur que l'on refasse les erreurs des petits déjeuners de la Libre Pensée.

Quel avenir pour la laïcité en Europe selon vous ?

C'est aux laïques de faire l'avenir. Le dialogue aura de toute façon lieu et il sera ce que la laïcité veut en faire.

Aujourd'hui, d'autres mouvements s'installent : la Scientologie, Raël sont déjà implantés à Bruxelles, parfois cachés sous le nom d'association a priori respectables. Quand on tape les noms sur Google, on s'aperçoit de leur réelle affiliation.

Il faut donc agir et vite, le dialogue sera ce que nous en ferons.

Annexe 5 Contribution du Secrétariat de la COMECE au débat sur l'avenir de l'Union européenne dans la Convention européenne.

L'AVENIR DE L'EUROPE
ENGAGEMENT POLITIQUE, VALEURS ET RELIGION

Contribution du secrétariat de la COMECE au
débat sur l'avenir de l'Union européenne dans la Convention européenne

1. Jamais auparavant, le projet de repenser les objectifs et responsabilités de l'Union européenne, ses structures et les principes sur lesquels elle est construite n'a été entrepris de manière aussi visible et systématique. La convocation de la Convention européenne offre aux citoyens et aux nombreuses institutions, associations et communautés de la société – dans les Etats membres comme dans les pays candidats – une possibilité unique de s'impliquer directement dans la construction de l'Europe de demain.

2. Le succès de la Convention européenne sera déterminé par sa force de proposer le renforcement de la contribution de l'Union européenne à la paix et à la prospérité en Europe, ainsi que par sa responsabilité de promouvoir le développement, la justice et la liberté dans le reste du monde. La Convention devra assurer l'équilibre entre les institutions européennes, d'une part, et les gouvernements nationaux et locaux, d'autre part, dans leur service partagé au bien commun.

3. Le succès de la Convention dépendra aussi du fait que les citoyens de l'Union européenne perçoivent celle-ci comme une communauté de valeurs, les invitant à participer et contribuer pleinement et à tous les niveaux. Si les citoyens de l'UE doivent sentir que leurs intérêts sont en jeu, ils doivent avoir confiance : confiance dans les valeurs et les objectifs de l'intégration européenne, confiance dans les procédures des institutions européennes, ainsi que dans les personnes responsables de l'exécution de ces objectifs. Le travail de la Convention devra donc être guidé par les mêmes principes que ceux qui guident le processus d'intégration européenne : la place centrale de la personne humaine, la solidarité, la subsidiarité et la transparence.

Par la présente, le secrétariat de la Commission des Episcopats de la Communauté européenne (COMECE) souhaite proposer une première contribution au débat de la Convention.

Dignité humaine et droits fondamentaux

4. La reconnaissance et la protection des droits de l'homme est un accomplissement majeur du constitutionnalisme moderne, qui jouit du soutien et de la promotion par la doctrine sociale de l'Eglise catholique. La proclamation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en décembre 2000 constitue un achèvement de grande importance.
Dans la mesure où elle prend le concept de la dignité humaine comme point de départ, et qu'elle place la personne humaine au cœur de l'action de l'Union, elle s'inspire – on peut le reconnaître – de la conception judéo-chrétienne de la personne humaine. Bien que le secrétariat de la COMECE ait répété sans cesse d'importantes lacunes et ambiguïtés dans le texte de la Charte, par exemple en matière de clonage, du mariage et de la famille, de la

liberté religieuse, de l'éducation et des droits sociaux[1], il reconnaît que la réception et l'intégration de la Charte sont appropriées dans un cadre constitutionnel.

5. Les valeurs et les conditions sur lesquelles se fonde une communauté, transcendent des décisions particulières de caractère politique ou légal. C'est de cette source qu'émanent les droits fondamentaux. Un texte constitutionnel, qui vise à mobiliser les citoyens, devrait aussi reconnaître l'ensemble des sources à partir desquelles ces citoyens puisent leurs valeurs.

Afin de permettre l'identification des citoyens avec les valeurs de l'Union européenne, et pour montrer que le pouvoir public n'est pas absolu, le secrétariat de la COMECE suggère qu'un texte constitutionnel reconnaisse l'ouverture et l'ultime altérité liées au nom de Dieu. Une référence inclusive à la transcendance constitue en même temps une garantie pour la liberté de la personne humaine.

6. Au-delà de l'attribution d'un statut juridique adéquat, des garanties fondamentales nécessitent une formulation et une interprétation qui correspondent à des défis et des procédures réelles. Cette observation est aussi valable pour la liberté de conscience et de religion et de conviction. Ceci ne concerne pas seulement l'individu, mais aussi les structures et les organisations auxquelles l'individu appartient de son plein gré. Afin de pouvoir jouir pleinement de ces libertés, cette dimension doit être prise en compte dans la formulation des droits fondamentaux. L'approche plutôt individualiste de la Charte des droits fondamentaux serait alors rééquilibrée.

Le secrétariat de la COMECE souligne l'importance de l'adoption des droits fondamentaux dans un traité constitutionnel, notamment la liberté religieuse dans ses dimensions individuelle, collective et institutionnelle. Ces dimensions de la liberté de religion doivent être reconnues non seulement en tant que faisant partie des traditions constitutionnelles communes des Etats membres, mais aussi à l'échelon de l'UE même.

Solidarité et bien commun

7. L'intégration européenne est plus qu'une seule option économique et politique : elle est synonyme d'une paix durable – à la fois la paix à l'intérieur de l'Europe qui est le résultat de nouvelles formes de coopération sociale et politique, et la paix à l'extérieur à travers la contribution de l'UE au développement mondial et à la résolution des conflits.

8. Le succès de l'intégration européenne est dû à l'originalité de sa base institutionnelle, i.e. la méthode communautaire et l'équilibre nuancé du pouvoir qu'elle assure entre ses institutions et ses Etats membres. Distincte de l'intergouvernementalisme et d'une fusion pure et simple des Etats nations, la méthode communautaire s'est avérée indispensable pour poursuivre l'intérêt général de l'Union en tant que telle. Il serait difficile d'imaginer la poursuite de l'intérêt général européen sans des institutions proprement européennes, dont la légitimité découle directement ou indirectement d'un mandat démocratique. Le rôle clé de la Commission européenne doit être conservé. Par ailleurs, le temps est venu pour doter le Parlement européen, d'une part, de la pleine légitimité démocratique, et d'autre part, de compétences nouvelles dans des domaines comme la justice et les affaires intérieures, la politique agricole commune et le fond européen du développement. Un texte constitutionnel devrait placer la question de l'inégalité entre les vingt-cinq et plus futurs membres de l'Union parmi les priorités de l'action commune pour l'avenir.

9. Les événements dramatiques récents ont montré l'importance d'une Europe unie, capable de parler d'une seule voix sur la scène mondiale et de contribuer au bien commun mondial en s'inspirant de son expérience en matière de résolution de problèmes par le dialogue, la

coopération, la solidarité et la promotion des droits de l'homme, plutôt que par l'usage de la force. Agir ensemble pourrait aussi inclure la recherche d'une approche commune à la question difficile de la production et de l'exportation d'armes.

L'engagement de l'Union européenne pour le service au bien commun 'ad intra' et 'ad extra' réclame une politique plus solidaire. Le secrétariat de la COMECE propose d'intégrer la poursuite du bien commun dans un texte constitutionnel en tant qu'un de ses principes et objectifs fondamentaux. La méthode communautaire doit être conservée et développée pour promouvoir le bien commun, partagé par tous ses Etats membres, grands et petits.

Subsidiarité et participation

10. La politique fait en permanence face à de nouveaux défis. L'idée que la gouvernance s'établirait selon la superposition des différents niveaux du pouvoir ne s'est jamais reflétée dans les structures de l'Union européenne. Une telle approche est exclue par son organisation unique, avec son système des compétences attributives, ainsi que par la méthode communautaire. Le principe de la subsidiarité conduit à une compréhension beaucoup plus sophistiquée de la distribution et de l'exercice du pouvoir.

11. En même temps, il apparaît que les enjeux de la société ne peuvent pas être résolus par une simple intervention des institutions politiques. On peut trouver des réponses en cherchant des partenariats ou des consultations avec les nombreux secteurs de la société.

Dans ce contexte, des organisations intermédiaires, légitimement ancrées dans la société, jouent un rôle de soutien. Les dirigeants politiques devraient reconnaître ce rôle et s'appuyer sur la force de l'expérience et de l'expertise disponibles dans tels secteurs. Le principe de la subsidiarité s'applique – de manière horizontale – à tous les aspects de la société. Il se base sur la reconnaissance de la dignité de la personne humaine et ses relations, en partant de la famille comme élément fondamental de la société.

Le secrétariat de la COMECE souligne l'importance du principe de la subsidiarité dans ses deux dimensions verticale et horizontale. Il recommande la reconnaissance explicite de ce principe dans ses deux dimensions dans un futur traité constitutionnel.

Les Eglises et l'Union européenne – une responsabilité partagée

12. Dans la mesure que l'UE s'intègre, s'élargit et consolide son rôle d'acteur sur la scène mondiale, ses responsabilités deviennent plus profondes et leur contenu éthique acquiert une plus grande visibilité. Le progrès rapide de la technologie et de la science demande des approches qui vont au-delà de la politique classique : il sera nécessaire de s'orienter vers des notions et valeurs plus fondamentales comme la dignité humaine, la solidarité, la vie de famille ou l'intendance de la terre (stewardship of the earth). A travers les siècles, les communautés religieuses ont bâti une tradition de promouvoir les valeurs fondamentales de la condition humaine, et d'articuler ces valeurs à travers le changement des temps. Les religions proposent une orientation et des réponses à la question fondamentale du sens à la vie. Elles ont donc le potentiel de l'innovation en société et gouvernance.

13. Tout comme les sujets politiques " durs ", la culture et l'identité revêtent une importance primordiale dans le processus de l'intégration européenne. Les mouvements et traditions religieux, spirituels, et intellectuels ont joué un rôle formateur pour la perception de la culture et de l'identité d'aujourd'hui. Ils unissent les peuples à travers les siècles. Comme source d'inspiration, ils constituent un patrimoine vivant porteur d'avenir.

14. Les Eglises et communautés religieuses représentent, sauvegardent, et stimulent des aspects importants pour le fondement spirituel et religieux de l'Europe. Elles s'engagent au service de la société, notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture, des médias et du domaine social. Elles jouent un rôle important dans la promotion du respect mutuel, de la participation et de la citoyenneté, du dialogue et de la réconciliation entre les peuples de l'Europe, Est et Ouest. Elles soulignent la responsabilité de l'Europe non seulement pour ses voisins immédiats, mais pour toute la famille humaine.

Le secrétariat de la COMECE souligne l'importance de reconnaître les grands mouvements et traditions religieux, spirituels, et intellectuels comme héritage significatif pour le présent et le futur de l'Europe. Présent parmi celles-ci, la contribution spécifique des Eglises et communautés religieuses devrait être enregistrée dans un traité de base de la future Union européenne. Le traité devrait également prévoir la possibilité d'un dialogue structuré entre les institutions européennes et les Eglises et communautés religieuses.

15. Chaque Etat membre de l'UE a développé une expression constitutionnelle des relations entre l'ordre religieux et l'ordre politique, entre les Eglises et l'Etat. Ces relations reflètent des choix fondamentaux selon des circonstances sociales, démographiques, et historiques.
Elles évoluent avec le temps et font partie de l'identité nationale des États membres. La déclaration N° 11 annexée à l'acte final d'Amsterdam reflète l'importance accordée à la nature fondamentale de ces relations. Elle exprime en même temps le respect de l'UE pour l'organisation interne des Eglises et des communautés religieuses.

Un futur traité constitutionnel de l'Union européenne devrait incorporer la déclaration N° 11 de l'Acte final au traité d'Amsterdam en assurant le respecte du statut des Eglises et des communautés religieuses comme enregistré par chaque Etat.

Conclusions

16. L'Eglise catholique a accompagné et soutenu le processus d'intégration européenne depuis le commencement, car l'objectif de l'Union européenne " est, en premier lieu, de servir le bien commun de tous afin de garantir la justice et l'harmonie "[3]. Les valeurs et les principes qui ont guidé le processus d'intégration, telles que la dignité de la personne humaine, la solidarité et la subsidiarité, sont reconnues et encouragées par l'enseignement social de l'Eglise.

17. Par la présente, le secrétariat de la Commission des Episcopats de la Communauté européenne (COMECE) souhaite proposer une contribution initiale à la Convention européenne. Cette contribution est proposée dans l'espoir que les travaux de la Convention aboutiront à un ensemble équilibré de propositions qui soient capables de guider l'Union européenne ; une Union qui ne se nourrit pas seulement des réalités et des données du passé, mais qui se fonde sur les besoins d'une gouvernance pour l'avenir.

Bruxelles, 21 mai 2002

(Traduction de la version originale en langue anglaise)

Annexe 6 : Liste des participants : rencontre avec les représentants de diverses organisations philosophiques et non confessionnelles le 15 octobre 2010.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE DIVERSES ORGANISATIONS PHILOSOPHIQUES ET NON-CONFESSIONNELLES

Berlaymont, 15 octobre 2010

LISTE DES PARTICIPANTS

Invités

Mr Guy Arcizet
Grand Maître du Grand Orient de France

Mr. Eugen-Ovidiu Chirovici
Grand Master of the National Grand Lodge of Romania

Mr Bertrand Fondu
Grand Maître du Grand Orient de Belgique

Mr Alan Frommer
Président de l'Association Européenne de la Pensée Libre

Mr Pierre Galand
Senior Vice-président de la Fédération Humaniste Européenne et Président du Centre d'Action Laïque

Mr Paul Geisen
Grand Maître de la Grande Loge de Luxembourg

Doña Paloma Martínez Lasierra
Presidenta de la Federación Española "El Derecho Humano"

Mr Michael Nugent
Chairperson of Atheist Ireland

Mme Denise Oberlin
Grande Maîtresse de Grande Loge Féminine de France

Mr Vassilios Patkas
Président du Conseil de l'Ordre Maçonnique International "Delphi" (Grèce)

Mr David Pollock
Président de la Fédération Humaniste Européenne

Mr Keith Porteous Wood

Executive Director of the National Secular Society (UK)

Mr Jean-Michel Quillardet
Président de l'Observatoire Internationale pour la Laïcité

Mr Gustavo Raffi
Grand Maître du Grande Oriente d'Italia

Prof Dr. António Reis
Grão Mestre do Grande Oriente Lusitano (Portugal)

Mr Jean-Claude Tardivat
Député Grand Maître de la Grande Loge Nationale Française

Prof Dr. Rüdiger Templin
Vorsitzender der Vereinigten Großlogen von Deutschland

Accompagnants

Mr Joseph Asselbergh
Vice-président du Grand Orient de Belgique

Mme Jeannine Chambon Fontaine
Grande Loge Féminine de France

Mr Jean De Brueker
Secrétaire général adjoint du Centre d'Action Laïque

Mr Stephen Evans
Administrator, National Secular Society (UK)

Mr Mircea Gheordunescu
Pro Grand Master of the National Grand Lodge of Romania

Mr Victor Gillen
Passé Grand Maître de la Grande Loge de Luxembourg

Prof Antonio Panaino
Grande Oriente d'Italia

Mr Pierre-Arnaud Perrouty
Directeur de la Cellule Europe & International du Centre d'Action Laïque

Dr Ina Piperaki
Grand Secrétaire aux Affaires Extérieures de l'Ordre Maçonnique International "Delphi"

Ms Grania Spingies
Atheist Ireland

Mr Tony Van der haegen
Vice-président de l'Association Européenne de la Pensée Libre

Mr Fabien Taieb

Vice-président de l’Observatoire Internationale pour la Laïcité

Mr Cristian Unteanu
Grand Secretary for International Affairs of the National Grand Lodge of Romania

Annexe 7: Liste des participants: rencontre entre la Commission européenne, le Parlement européen et les dignitaires religieux le 19 juillet 2010.

Presidents of Commission and Parliament discussed combating poverty and social exclusion with European faith leaders on 19 July 2010

List of the Religious Leaders

ANGLICAN CHURCH:

The Right Reverend Christopher HILL,

Bishop of Guildford

http://www.cofeguildford.org.uk/

CHURCHES OF THE REFORMATION:

Hochwürdigen Herrn Prälat Dr. Bernhard FELMBERG,

Bevollmächtigter des Rates der Evangelischen Kirche in Deutschland bei der Europäischen Union,

http://www.ekd.de/bevollmaechtigter/index.html

His Excellency Peter Skov-Jakobsen

Bishop of Copenhagen, The Evangelical, Lutheran Church in Denmark

http://www.folkekirken.dk/

His Excellency Miloš Klátik,

Bishop of the Evangelical Church of Augsburg Confession in Slovakia

http://www.evangelical.sk/

Monsieur le Pasteur Docteur Guy Liagre

Président du Synode de l'Église Protestante Unie de Belgique

http://www.reformiert-online.net/index_eng.php

CONFERENCE OF EUROPEAN CHURCHES:

Son Eminence Métropolite Emmanuel de France

Président de la Conférence des Églises européennes

http://www.cec-kek.org/content/governing.shtml

SLAMIC COMMUNITIES:

Dr. Dalil Boubakeur

Recteur de la Grande Mosquée de Paris

http://www.mosquee-de-paris.org/

Shaykh Ibrahim Mogra

Assistant Secretary General of the Muslim Council of Britain

www.mcb.org.uk

Herrn Imam Bekir Alboğa

Türkisch Islamische Union der Anstalt für Religion

http://www.ditib.de/

Imam Yahya Pallavicini

Vice-Presidente de la Comunità religiosa Islamica

http://www.coreis.it

HINDU COMMUNITIES

Maharaja Sivarama Swami

Governing Body Commission of the International Society for Krishna Consciousness

http://www.sivaramaswami.com/

SIKH COMMUNITIES:

Bhai Sahib Mohinder Singh

Chairman of the Guru Nanak Nishkam Sewak Jatha

http://www.gnnsjleeds.com/

JEWISH LEADERS:

Son Excellence Grand Rabbin Gilles Bernheim

Grand Rabbin de France et Vice-président de la Conférence des Rabbins Européens

http://www.cer-online.org/en/index.asp

Son Excellence Grand Rabbin Albert Guigi

Vice-président de la Conférence des Rabbins Européens

http://www.cer-online.org/en/index.asp

His Excellency Chief Rabbi Michael Schudrich

Chief Rabbi of Poland

http://www.cer-online.org/en/index.asp

Dayan Yonoson Abraham,

Judge of the Rabbinical court of the Chief Rabbinate of the United Synagogue of the UK and the Commonwealth

http://www.cer-online.org/en/index.asp

ORTHODOX CHURCHES:

His Beatitude Ieronymos II

Archbishop of Athens and All Greece

http://www.ecclesia.gr/English/EnIndex.html

His Eminence Simeon

Metropolitan of Western und Central Europe.

Orthodox Church of Bulgaria

http://www.rilaeu.com/

Son Eminence le Métropolite Joseph

Représentant de l'Eglise Orthodoxe Roumaine auprès des Institutions européennes

http://www.orthodoxero.eu/

His Lordship

Bishop Porfyrios of Neapolis

Representative of the Orthodox Church of Cyprus to the EU

http://www.churchofcypruseu.com

ROMAN CATHOLIC CHURCH:

His Eminence Cardinal Péter Erdö

Archbishop of Esztergom-Budapest
http://www.esztergomi-ersekseg.hu/

His Excellency Monsignor Stanislas Zvolenský
Archbishop of Bratislava

http://www.kbs.sk/?cid=1117223394

His Excellency Monsignor Adrianus van Luyn

Bishop of Rotterdam

President of the Commission of the Bishops' Conference of the European Community (COMECE)

http://www.comece.org/

Dama Flaminia Giovanelli,

Sotto-Segretaria dello Consiglio Pontificio della Giustizia e della Pace
http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/index.htm

Annexe 8: Communiqués de presse

Communiqué de la CEC:

Rapprocher l'Europe de ses citoyens

Les Eglises rencontrent la Présidence hongroise de l'UE

Publié conjointement avec la Commission des Épiscopats de la Communauté européenne (COMECE)

Dans le cadre des rencontres régulières entre les Eglises et les nouvelles présidences tournantes de l'UE, une délégation de représentants des Eglises hongroises et européennes a été reçue ce lundi 17 janvier 2011 par le Premier Ministre Viktor Orbán à Budapest. Le Premier ministre était accompagné du Vice-Premier Ministre Zsolt Semjén et des Secrétaires d'Etat Mihály Varga, Peter Szíjjárto, Zoltán Balog et László Szászfalvi ainsi que d'autres conseillers.

La délégation de représentants des Eglises a abordé différents sujets parmi lesquels les questions liées aux politiques familiales, la situation des Roms en Europe, le respect de la liberté religieuse et la Stratégie de l'UE pour le Danube. La dimension sociale des politiques européennes a également été abordée, en particulier dans le cadre de la mise en place de la Stratégie UE 2020.

Le Premier Ministre Orbán a répondu aux préoccupations des Eglises et a salué leur engagement actif durant les 6 prochains mois de la Présidence hongroise de l'UE, voire au-delà. Il a demandé aux Eglises d'appuyer les efforts pour amener l'ensemble des gouvernements et des sociétés en Europe à reconnaître que l'intégration des communautés Roms devrait être un engagement européen et non pas seulement celui de quelques gouvernements en Europe. Il ne sera possible d'améliorer les conditions de vie des Roms que si tous les gouvernements en Europe coopèrent. L'identification de bonnes pratiques est une priorité pour la Présidence hongroise de l'UE. Les Eglises ont en cela beaucoup à apporter, grâce à leur expérience et leurs contacts bien établis avec les communautés Roms.

En vue des débats à venir au Parlement européen et au Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'UE, le Premier ministre a déclaré son soutien à une réponse efficiente de l'UE afin de combattre la persécution des Chrétiens et le nombre croissant d'attaques contre des communautés chrétiennes à travers le monde. Une telle réponse pourrait être élaborée par la Présidence de l'UE elle-même ou par le nouveau Service d'Action extérieure de l'UE.

Concernant la première phase de mise en place de la Stratégie de l'UE pour le Danube, le Premier Ministre a convenu avec les représentants des Eglises qu'il était nécessaire de renforcer la réconciliation et le dialogue interculturel, deux éléments importants de la coopération entre gouvernements et société civile dans la région du Danube.

Une des priorités de la Présidence hongroise de l'UE est de rapprocher l'Europe de ses citoyens. Les représentants des Eglises ont donc souligné l'importance de l'engagement de la société civile en général, et des communautés de croyants en particulier, dans le processus de décision au niveau européen. Le Premier Ministre M.Orbán a admis que les institutions de l'UE avaient du mal à se rapprocher des citoyens. Il a donc encouragé les Eglises à continuer à servir de ponts entre les deux : en effet, les Eglises, qui sont organisées au niveau local, régional et national, peuvent selon lui être le porte-voix du peuple auprès des institutions.

La rencontre du 17 janvier peut donc être considérée comme le point de départ d'un dialogue permanent entre les Eglises et la Présidence hongroise de l'UE. Les Eglises ont saisi cette occasion pour présenter leur programme, qui devrait accompagner la Présidence durant ce premier semestre 2011.

La délégation des Églises à cette rencontre avec le Premier ministre reflétait la diversité des Eglises en Hongrie. Sous la présidence du Cardinal Peter Erdö (Eglise catholique), de l'évêque Dr Gusztáv Bölcskei (Eglise réformée) et le Conseil œcuménique de Hongrie, la délégation était composée des représentants des Eglises catholique, réformée, luthérienne, baptiste, méthodiste et orthodoxe de Hongrie. En raison d'une tradition propre à la Hongrie, la délégation incluait également des représentants de la communauté juive. Les Organisations européennes d'Eglise étaient représentées par le Rev. Rüdiger Noll, Directeur de la Commission « Eglise et société » de la Conférence des Eglises européennes (CEC) et par le Père Piotr Mazurkiewicz, Secrétaire général de la Commission des Épiscopats de la Communauté européenne (COMECE).

****

La Conférence des Eglises européennes est une communauté de 120 Eglises de tradition orthodoxe, protestante, anglicane et vieille-catholique de tous les pays d'Europe, et de 40 organisations associées. La KEK a été fondée en 1959 et a des bureaux à Genève, Bruxelles et Strasbourg.

La Commission Eglise et société de la KEK établit un lien entre les Eglises membres et les organisations associées de la KEK, d'une part, et les institutions de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'OTAN et l'ONU (sur les questions européennes), d'autre part. Sa tâche est d'aider les Eglises à examiner les questions relatives à l'Eglise et à la société d'un point de vue théologique et social-éthique, en particulier celles qui ont une dimension européenne, et de représenter les positions communes des Eglises membres dans leurs relations avec les institutions politiques travaillant en Europe.

IP/11/658

COMMISSION EUROPEENNE – COMMUNIQUE DE PRESSE

Les présidents de la Commission, du Parlement et du Conseil européen réunissent des dirigeants religieux pour débattre des droits et libertés démocratiques

Bruxelles, le 30 mai 2011 - Près d'une vingtaine de hauts représentants des religions chrétienne, juive et musulmane, ainsi que des communautés bouddhistes, se sont réunis aujourd'hui à Bruxelles, sur l'invitation du président José Manuel Barroso et sous la coprésidence de M. Jerzy Buzek, président du Parlement européen, et de M. Herman van Rompuy, président du Conseil européen. Ensemble, ils ont envisagé les moyens de promouvoir efficacement les droits et libertés en vue d'établir un partenariat pour la démocratie et d'oeuvrer pour une prospérité partagée entre l'Europe et ses voisins.

Il s'agissait de la septième édition de la rencontre annuelle instituée en 2005 par le président Barroso. Elle s'est tenue pour la deuxième fois dans le contexte du traité de Lisbonne, dont l'article 17 prévoit que l'Union maintient un «dialogue ouvert, transparent et régulier» avec les religions, les Églises et les communautés de conviction. La rencontre de ce jour témoigne une fois de plus de l'importance que les institutions européennes accordent à ce dialogue.

Comme l'a déclaré José Manuel Barroso, président de la Commission européenne: «Nous avons le devoir et l'ambition de promouvoir la démocratie, le pluralisme, la primauté du droit, les droits de l'homme et la justice sociale, non seulement en Europe mais aussi dans notre voisinage. Je suis convaincu que ces défis ne peuvent être relevés sans la contribution active des communautés religieuses. Le débat d'aujourd'hui a été l'occasion de réaffirmer notre volonté commune de promouvoir les droits et libertés démocratiques, et notamment la liberté de religion ou de conviction.

Jerzy Buzek, président du Parlement européen, a quant à lui ajouté: «Les communautés religieuses sont extrêmement importantes pour le tissu social dans les pays de l'Union. Cela vaut également pour la dynamique de changement à l'oeuvre dans notre voisinage. Le Parlement européen a toujours souligné que la liberté de religion ou de conviction est l'un des droits humains les plus fondamentaux. Pour être pleinement efficace, dans le cadre de sa politique de voisinage, l'Union doit coopérer sur le terrain avec les groupes religieux pour résoudre des questions touchant à l'éducation, aux soins de santé, mais aussi à la reconstruction des sociétés sortant d'une période de conflit.»

Pour sa part, Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, a déclaré: «N'oublions pas l'histoire. Elle est en marche en Afrique du Nord et dans le monde arabe. Et longue est cette marche vers la liberté et la justice, qui sont précisément des valeurs ancrées dans les traités européens. Le moment serait donc mal choisi pour nous, Européens, de montrer moins d'ouverture et de tolérance, ou de faire preuve de plus d'égoïsme ou de matérialisme, voire de racisme. Les valeurs que nous défendons ne peuvent survivre sans une dynamique spirituelle, religieuse ou éthique. C'est sur ce plan que vous pouvez jouer un rôle déterminant. Personne ne détient le monopole des grandes valeurs humaines qui donnent un sens à nos vies et à nos sociétés. Sans cet élan et sans cette aspiration, tout peut s'effondrer. Nous devons en être conscients.»

Les événements extraordinaires qui se déroulent dans notre voisinage très proche depuis le début de l'année nous rappellent les vagues de démocratisation qui ont touché l'Europe centrale et orientale à la fin des années 80 et au début des années 90. Nous partageons avec nos voisins un avenir commun. En avril déjà, la Commission et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont lancé un partenariat

ambitieux pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée. L'Union est de loin le premier donateur et l'investisseur dans les pays de son voisinage, mais elle est surtout déterminée à promouvoir et à préserver les droits et libertés démocratiques, tant sur le continent européen qu'ailleurs. La démocratie est fondamentale pour la paix et la prospérité en Europe et l'Union est résolue à en partager les bénéfices avec tous ses partenaires, en particulier ses voisins.

Les discussions se sont tenues dans un esprit de franchise et d'ouverture. Les dignitaires religieux de treize États membres de l'UE (Royaume-Uni, Allemagne, Suède, Hongrie, France, Belgique, Autriche, Italie, Roumanie, Grèce, Chypre, Pologne et Pays-Bas) et de pays tiers (Russie et Bosnie-Herzégovine) ont salué l'engagement résolu et renouvelé de l'Union envers ses voisins les plus proches. Ils ont exprimé leur volonté de travailler aux côtés des institutions européennes pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui sont indispensables à l'édification de sociétés pluralistes et démocratiques.

Le vice-président du Parlement européen, László Tökes, la vice-présidente de la Commission européenne, Viviane Reding, et les commissaires John Dalli, Štefan Füle et Cecilia Malmström ont également participé à cette rencontre.

La FHE reçue par la Présidence hongroise de l'UE

Mardi 24 mai 2011 par Europe et Laïcité

Ce 24 mai 2011 à Budapest, la Fédération Humaniste Européenne (FHE) a rencontré la présidence tournante hongroise de l'Union européenne afin de lui faire part de sa vision des enjeux de laïcité en Europe. La FHE était représentée par son président David Pollock et son vice-président Pierre Galand. De leur côté, les Eglises avaient été reçues en début de présidence, en janvier dernier. Cette rencontre marque un nouveau pas dans l'histoire

La FHE reçue par la Présidence hongroise de l'UE

Ce 24 mai 2011 à Budapest, la Fédération Humaniste Européenne (FHE) a rencontré la présidence tournante hongroise de l'Union européenne afin de lui faire part de sa vision des enjeux de laïcité en Europe. La FHE était représentée par son président David Pollock et son vice-président Pierre Galand. De leur côté, les Eglises avaient été reçues en début de présidence, en janvier dernier. Cette rencontre marque un nouveau pas dans l'histoire des relations entre l'Union et la communauté laïque ; depuis plusieurs années en effet, les présidences tournantes avaient pris l'habitude de recevoir les Eglises. Ce n'est que sous la présidence belge (juillet-décembre 2010) que pour la première fois, la FHE a eu l'occasion de faire entendre les préoccupations des laïques européens.

Après une évocation de la place de la laïcité et des religions en Europe, la FHE a abordé plus spécifiquement les questions suivantes avec la délégation hongroise : Sur la politique hongroise en matière familiale et démographique La FHE n'a pas d'objection de principe à une politique d'encouragement à l'élargissement des familles, pour autant que cela n'engendre ni davantage de pauvreté, ni restriction des libertés pour les femmes de disposer de leur propre vie, y compris en matière d'accès à la contraception et à l'avortement.

Sur l'adoption de la nouvelle constitution hongroise La FHE reconnaît les aspirations élevées de la nouvelle constitution. Toutefois, certaines dispositions semblent contraires aux droits humains fondamentaux et aux standards européens : • la vision très conservatrice du mariage et de la famille • le concept de « vie embryonnaire et foetale [qui] doit être soumise à la protection à partir du moment de la conception » • l'omission, dans la liste des motifs de discrimination à combattre, de l'orientation sexuelle, d'autant plus inquiétante que la gay pride a récemment été interdite par le gouvernement. La FHE souhaite que le gouvernement mette tout en oeuvre pour se conformer aux standards les plus élevés en matière de défense des droits fondamentaux, en particulier des femmes et des minorités, y compris sexuelles. Sur la liberté d'expression et la nouvelle loi sur les médias La FHE s'inquiète, comme beaucoup d'autres, des entraves à la liberté de la presse que laisse craindre la nouvelle loi. Celle-ci donne au gouvernement un pouvoir démesuré de contrôle ou d'intimidation les médias, assorti d'exigences pour les journalistes, mal définies et prêtant à interprétation partiale, à respecter la « moralité publique », la « dignité humaine » et à produire des rapports « équilibrés » - des exigences qui seront jugées par une autorité des médias elle-même nettement déséquilibrée en faveur du pouvoir politique. Sur la lutte contre les discriminations en Europe

La FHE s'est enquise des progrès effectués par la présidence hongroise en faveur de la proposition de directive sur la non-discrimination dans d'autres domaines que l'emploi, qui est toujours bloquée au Conseil. La FHE a également souligné qu'il existe un écart important entre, d'une part, les normes des droits de l'homme et de liberté que l'UE exige des pays candidats à l'adhésion et des bénéficiaires d'aides et, d'autre part, son incapacité à faire

appliquer ces normes au sein de ses propres frontières, notamment lorsque certains Etats membres portent atteinte directement ou indirectement aux droits des Roms ou des migrants.

La FHE remercie les autorités hongroises pour cette rencontre franche et cordiale au cours de laquelle elles ont donné des réponses détaillées aux questions soulevées. Des contacts sont d'ores et déjà en cours avec la prochaine présidence polonaise pour une rencontre analogue.

Faithfulness to ones' own identity, respect for others and solidarity

Churches mark the beginning of the Polish EU Presidency

04.07.11 14:35

On Sunday 3 July 2011, around 250 worshippers attended an ecumenical worship service in Warsaw marking the beginning of the Polish EU Presidency. Bishops and priests from all denominations in Poland as well as many high-ranking government representatives and guests from Ukraine, Hungary and Germany attended the service which was organized by the Polish Ecumenical Council and the Evangelical-Lutheran Church in Poland.

In his sermon, Bishop Jerzy Samiec (Lutheran) painted a picture of a Europe in solidarity; a Europe in which people can remain faithful to their own identity and are respectful to the identity of others . The Bishop stressed that: The churches, "being called to be the light of the world and the salt of the earth, have a strong responsibility and commitment to accompany the Polish government in its attempts to lead the European Union for the next six months".

In affirming the "Biblical motif" of the worship, a delegation of the Hungarian Ecumenical Council presented to the Polish Churches a candle picturing a European map and salt.

The Hungarian Churches have accompanied the Hungarian EU Presidency during the last six months. Earlier last week, the Hungarian churches met with the Hungarian Prime Minister Victor Orban to assess the Hungarian EU Presidency. The Hungarian Prime Minister commended the churches´ work, especially with regard to the newly adopted EU Roma Strategy, their social commitment and their efforts towards reconciliation, especially with the eastern neighbours.

The worship service in Warsaw was followed by a panel discussion, which outlined the priorities and the planned activities of the churches in relation to the Polish EU Presidency. Along with church representatives, participants in the panel discussions included the Polish Secretary of State Tomasz Siemoniak, Secretary of State Gergely Pröhle from Hungary and the former German Foreign Minister Markus Meckel.

The panel agreed that Europe must become more and more a Europe of the people and not just of institutions. A special emphasis of the consecutive EU Presidencies of Hungary and Poland has been and is to continue on the relationship to the eastern European non EU neighbours. The churches in Poland, being engaged in a long-standing reconciliation project, will have much to contribute to the Eastern European Partnership Summit, planned by the Polish EU Presidency for October 2011.

In addition, the Polish churches want to emphasize environmental issues, the protection of a work-free Sunday, volunteering and a multi-cultural and multi-religious Poland in the next six months.

BIBLIOGRAPHIE

- **Rapports:**

Church and Society Commission of the Conference of European Churches (CSC-CEC), *Annual Report 2010, Europe 2020: more just, participatory and sustainable?*, Brussels, 2011.

Commission of the Bishops 'conferences of the European community (COMECE), *Annual Report 2010*, Brussels, March 2011.

Commission of the Bishops 'conferences of the European community (COMECE), *Rapport aux Evêques membres de la COMECE, Réflexion chrétienne sur les changements climatiques, Implications des changements sur les styles de vie et les politiques de l'UE*, Bruxelles, octobre 2008

Caritas Europa, COMECE, CSC-CEC, Eurodiaconia, *Tu ne porteras point atteinte au droit du pauvre, propositions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'Union européenne dans le nouveau contexte du traité de Lisbonne*, Bruxelles, 2010.

- **Ouvrages :**

BAUBEROT Jean, MILOT Micheline, *Laïcités sans frontières*, Paris, Seuil, 2011

BYRNES Timothy A, KATZENSTEIN Peter J, *Religion in an expanding Europe*, Cambridge University Press, 2006.

CONRADT Marcel, *Le cheval de Troie, Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe*, Editions du Grand Orient de Belgique, 2009

DIERKENS Alain, SCHREIBER Jean-Philippe, *Laïcité et sécularisation dans l'Union européenne*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2006.

GAUCHET Marcel, *Le désenchantement du monde*, Gallimard, Paris, 1985

- **Articles :**

FAUJAS Alain, « A l'est, le retour des francs-maçons », *Le Monde diplomatique*, avril 2011, p. 11.

GJIDARA Marc, « Le statut des religions dans les Etats socialistes d'Europe centrale de 1945 à 1989 », dans J.B d'Onorio (dir), *La liberté religieuse dans le monde, analyse doctrinale et politique*, Paris, Ed. Universitaires 1991.

MEHDI Rostane, « L'Union européenne et le fait religieux » Eléments du débat constitutionnel, *Revue française de droit constitutionnel*, 2003/2, n°54, p.227-248.

REMOND René, « Point de vue – L'héritage chrétien de l'Europe » Retour sur une controverse historique, *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 2007/3, n°95, p. 143-150.

WILLAIME Jean Paul, « La sécularisation, une exception européenne ? », Retour sur un concept et sa discussion en sociologie des religions, *Revue française de sociologie*, 2006/4 vol. 47, p.755-783.

- **Sites internet :**

Le site de la Fédération des amis de la morale laïque :

Programme du colloque organisé à Bruxelles le 2 avril 2011 et intitulé : « Europe, sécularisation de la société, réactions des Eglises » :
http://www.faml.be/colloque/2011

Le site de la Fédération humaniste européenne :

www.humanistfederation.eu

Le site de l'intergroupe « European Parliament Platform for secularism in Politics »

www.politicsreligion.eu

Lettre à la Commission européenne de Denise Oberlin, Grande maîtresse de la Grande loge féminine de France :
http://politicsreligion.eu/tag/european-commission/

Le site du Grand Orient de France :

Actes de la conférence publique organisée le mardi 27 mai 2008 à Paris par le Grand Orient de France et intitulée : « Les cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe ».
www.godf.fr

Le site eur-lex-europa.eu et la législation européenne en ligne :

La constitution de ce groupe d'éthique a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 10 janvier 2011 :
http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/decision_president_fr.pdf

Déclaration 11 du traité d'Amsterdam relative au statut des églises et des organisations non confessionnelles :
http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11997D/htm/11997D.html

Le Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) :
Résolution du Parlement européen sur la santé et les droits sexuels et génésiques, 3 juillet 2002.
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2003/ce271/ce27120031112fr03690374.pdf

Le site de la Commission européenne:

Le site du BEPA
http://ec.europa.eu/bepa/activities/outreach-team/dialogue/index_fr.htm

Les archives du GOPA (Groupe des Conseillers politiques, antérieur au BEPA) :
http://ec.europa.eu/dgs/policy_advisers/archives/activities/dialogue_religions_humanisms/sfe_fr.htm

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 8

PREMIERE PARTIE - Le poids historique des relations entre le religieux et le politique au sein des pays de l'Europe centrale et orientale et le fonctionnement des principaux lobbies religieux à Bruxelles 16

Chapitre 1 : De la survie à la chute des régimes communistes : l'influence retrouvée des Eglises en Europe de l'Est 18

Section 1 : Répression et accommodements 18

Section 2 : la chute des régimes communistes et le retour du refoulé 21

Chapitre 2 : Doctrines religieuses et situations nationales : les conditions d'une transnationalité religieuse en Europe et l'élargissement de l'UE. 24

Section 1 : Des conditions éminemment favorables pour l'Eglise catholique 24

Section 2 : Des difficultés pour les Eglises orthodoxes : méfiances et hésitations. 26

DEUXIEME PARTIE - Un dialogue organisé au niveau européen et institutionnalisé par le Traité de Lisbonne 29

Chapitre 1 : Un dialogue informel qui n'a cessé de se développer 30

Section 1 : Des pères de l'Europe aux dirigeants actuels 30

Section 2 : La mise en œuvre du dialogue 33

Chapitre 2 : Un tournant historique : de l'élargissement au traité de Lisbonne. 35

Section 1 : Un lobbying intense : de la Convention à l'adoption du traité de Lisbonne 36

Section 2 : Un dialogue devenu contraignant 40

TROISIEME PARTIE - La mutation des stratégies de lobbying depuis l'adoption du Traité de Lisbonne 46

Chapitre 1 : La montée en puissance du parlement européen : une nouvelle cible efficace pour les lobbyistes religieux, humanistes et laïques 47

Section 1 : Un lobbying ciblé vers les parlementaires 47

Section 2 : L'action des mouvements laïques et humanistes au Parlement européen 50

Chapitre 2 : Une nouvelle stratégie de lobbying pour les mouvements laïques et humanistes ? 54

Section 1 : Les conditions d'un dialogue 54

Section 2 :Un changement d'approche qui s'accorde avec le dialogue institutionnel européen 56

CONCLUSION 59

ANNEXES 61

BIBLIOGRAPHIE 94

TABLE DES MATIERES 97

Mutation, organisation et influence des lobbies religieux et laïques à Bruxelles depuis l'élargissement de l'Union européenne et l'adoption du traité de Lisbonne

Depuis les débuts de la construction européenne, les lobbies religieux et laïques se sont installés au plus près des institutions européennes et se sont développés au gré de l'accroissement des compétences de l'Union européenne. Toutefois, l'élargissement de l'Union européenne a bouleversé les rapports de force et la question de l'identité de l'Europe s'est imposé à l'agenda. Les débats qui ont présidé à ces évolutions ont encore des répercussions aujourd'hui et les lobbies humanistes et laïques doivent s'adapter à l'institutionnalisation d'un dialogue entre les organisations confessionnelles, non confessionnelles et les institutions européennes. Qu'elles sont les nouvelles modalités d'action et stratégies misent en œuvre au niveau européen afin de dépasser les anciens clivages ?

Mots clés : laïcité, Union européenne, lobbying, religion, élargissement, Lisbonne.